

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf novembre, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du 22 novembre 2021 annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD (arrivée à 18h42), M. Sébastien VARAGNE, M. Michel BOITIER, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, M. Patrice AUBRY, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Sandra SPINACCIA, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR (arrivée à 19h05)

Absent.e.s avec pouvoir :

Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX),
Mme Tetiana GOUESLAIN (donne pouvoir à M. Johann FOURMONT) – départ à 22h30 à partir du point 11,
Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION),
Mme Karine PERCHERON (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE) – départ à 22h30 à partir du point 11,
M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE),
M. Thierry TERNISIEN D'OUVILLE (donne pouvoir à M. Patrice AUBRY),
Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

Absent sans pouvoir :

M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

M. Thierry METAIS remplit les fonctions de secrétaire.

LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation du secrétaire de séance**
- II. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2021**
- III. Décisions prises par Madame la Maire – Information**
- IV. Affaires métropolitaines**
- V. Projets de délibération**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1) Rapport d'activité d'Orléans Métropole, année 2020

ENFANCE JEUNESSE

- 2) Convention de partenariat avec l'association Coup de pouce

SPORT

- 3) Ville Fixation de tarifs pour l'activité aquabiking à la piscine Baptiste Lhommelet

GESTION FINANCIÈRE

- 4) Débat d'orientations budgétaires 2022
- 5) Budget annexe du livre – Décision modificative numéro 1
- 6) Clôture du budget annexe du livre

COMMANDE PUBLIQUE

- 7) Marchés publics sur appel d'offres pour les prestations d'assurance – autorisation de signature des pièces par Madame la Maire
- 8) Marché public d'exploitation et de maintenance des installations techniques de la piscine Baptiste Lhommelet – autorisation de signature des pièces du marché par Madame la Maire

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- 9) Mise à jour du règlement intérieur du budget participatif

CONSEIL MUNICIPAL

- 10) Modification de la composition des commissions municipales
- 11) Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal
- 12) Adoption de la charte de l'élu-e Fleurysois-e.

RESSOURCES HUMAINES

- 13) Remboursement des frais de garde et d'assistance engagés par les élus
- 14) Actualisation du tableau des effectifs
- 15) Actualisation des taux de vacations

Madame la Maire ouvre la séance à 18h30.

I. Désignation du secrétaire de séance

M. Thierry METAIS est désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à la lecture des pouvoirs.

II. Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2021

Madame la Maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal du 27 septembre 2021. Je ne sais pas s'il y a des remarques. Non, pas de remarques. Très bien.

Approuvé à l'unanimité.

III. Décisions prises par Madame la Maire – Information

Commande publique

Attribution d'un marché de travaux intitulé « Parcours santé au Parc de l'Hermitage (lot unique) » à la société IDVERDE (37 – Veigné) en date du 20/10/2021 pour un montant de 25.080,00 € HT.

Acceptation de dons et legs

Acceptation du don de 75 partitions et de 60 livres de musique de Madame Fabienne LEFÈVRE. Ce don sera utilisé par le conservatoire de musique et de danse Maurice Ravel pour ses activités.

Mise à disposition d'équipements communaux – louage de chose

Mise à disposition du hall d'accueil, de la salle Pasquet, d'une loge (pour le contrôle anti-dopage), des sanitaires du centre culturel La Passerelle, le dimanche 21 novembre 2021, au profit du Cercle Jules Ferry Athlétisme, organisateur de la 2ème édition de la course « la Fleurysoise », pour l'accueil des coureurs. La participation financière du Cercle Jules Ferry Athlétisme pour la location de la salle et la prestation des agents de sécurité et de ménage s'élève à 1 137,07 €.

Madame la Maire

Nous avons ensuite les décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations qui me sont données par le Conseil municipal et notamment l'attribution d'un marché parcours de santé au parc de l'Hermitage. Si vous vous souvenez, c'est un projet qui est mené dans le cadre du budget participatif. Par ailleurs, nous avons accepté un don de 75 partitions et 60 livres de musique, de Madame LEFEVRE, et qui sera donc utilisé par le conservatoire de musique et de danse Maurice Ravel pour ses activités évidemment. On remercie tout à fait formellement Madame LEFEVRE. Je ne suis pas sûre qu'il y ait un courrier qui soit parti d'ailleurs pour la remercier mais il doit être en cours pour que je la remercie officiellement.

Mise à disposition d'équipements communaux, louage de choses. Il s'agit de la mise à disposition, donc de vous informer que j'ai mis à disposition les équipements du centre culturel de La Passerelle, pas dimanche dernier, le dimanche précédent, pour le CJF Athlétisme dans le cadre de la deuxième édition de la course La Fleurysoise. Un événement qui a d'ailleurs rencontré un joli succès, bien qu'il ne faisait pas forcément très chaud. Mais, voilà, c'est une belle édition et il nous donnent rendez-vous au printemps pour la troisième. D'ailleurs, j'ai vu nombre de conseillers municipaux de la majorité comme de l'opposition et c'est toujours bien quand on se retrouve.

IV. Affaires métropolitaines

Madame la Maire

Sur la Métropole, je vous propose de vous donner quelques informations, mais l'essentiel, on aura l'occasion de revenir sur les points qui concernent les projets et les politiques qui sont menés à l'occasion de l'examen du rapport d'activité 2020.

Simplement, il y a une actualité quand même importante que je ne peux pas ici passer sous silence puisqu'il y a eu une modification de la présidence d'Orléans Métropole pour faire suite à des débats, j'allais dire, internes, mais pas seulement puisqu'ils ont eu lieu là où ils devaient se tenir, c'est-à-dire à la fois dans les conférences des maires mais aussi publiquement en séance plénière de la Métropole. Donc, changement de présidence et d'exécutif. Et un message, cela n'aura surpris personne, comme conformément à ce à quoi j'avais pu m'engager, je n'ai pas recandidaté à la vice-présidence qui, néanmoins, c'est une vice-présidence, dont il est normal, et en tout cas, il n'était, à mon sens, pas question que cela se passe autrement, continue à revenir à Fleury. C'est Grégoire CHAPUIS qui exerce cette vice-présidence. Alors sur les délégations, Monsieur CHAPUIS exerce des compétences pour mener des politiques de coopération intercommunales sur les délégations qui lui sont données. Mais, moi, je ne déserte par la Métropole. Je suis bien évidemment toujours en conférence des maires. Vous le savez, une métropole, c'est un lieu de coopération intercommunale, de coordination entre les maires pour mener les politiques qui relèvent de la Métropole, soit parce que ce sont des compétences obligatoires, soit parce que ce sont des compétences facultatives qui ont été transférées. Et donc, il n'y a pas de débat là-dessus, c'est moi qui continue à représenter la Ville de Fleury-les-Aubrais sur ces sujets-là. Simplement, la vice-présidence sur certaines des politiques qui font l'objet de délégations sera assurée par Monsieur CHAPUIS. Ce qui, au passage, permet que nous soyons deux en conférence des maires. Donc aucun affaiblissement évidemment dans la place de Fleury à la Métropole, je dirais presque au contraire. Mais je propose que l'on revienne sur les questions de la Métropole avec le rapport sur l'activité parce que, au final, c'est ça qui compte, les politiques qui sont menées pour Orléans métropole.

Question orale

Madame la Maire

Nous avons ensuite une question orale de Monsieur KUZBYT que je vais vous laisser poser.

Monsieur KUZBYT

Merci, Madame la Maire. Une question d'actualité. Dans son édition du 24 novembre, la presse locale relatait les mésaventures d'un riverain de l'avenue d'Oradour-sur-Glane. Les faits datent, eux, du 28 août. Il a été témoin d'une course de voitures qui roulaient à contresens devant chez lui. C'était à l'occasion d'un mariage ayant lieu en mairie de Fleury. Alors, nous serons tous d'accord pour considérer que ce type de pratique mettant en danger les habitants est inadmissible et que le bon réflexe n'est sûrement pas de fermer les yeux. Ne pas fermer les yeux, c'est justement ce qu'a fait ce riverain. Il s'est immédiatement rendu à la police municipale qui, semble-t-il, était au courant. Le riverain était prêt à témoigner, a écrit à l'adjoint à la sécurité, a demandé à le rencontrer. Pas de réponse. Nouvelle lettre en recommandé, le 15 novembre, là aussi restée sans réponse. Le riverain sera sûrement satisfait d'apprendre que les mariés se sont confondus en excuses, c'est la réponse. Enfin, c'est votre réponse qu'on a pu lire dans le journal, et qu'il y a eu aussi des verbalisations à la clé. Alors notre question est la suivante : pourquoi n'avez-vous pas répondu à ce riverain qui se trouvait pourtant dans une démarche citoyenne ?

Et en ce qui concerne les verbalisations évoquées dans l'article, pouvez-vous nous en préciser le nombre et les qualifications ? Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci de votre question Monsieur KUZBYT. Oui, en effet, il y a eu cette course de voitures avec des excès de vitesse et autres infractions commises, le 28 août. Avec des excès de vitesse, des stationnements inappropriés, des individus assis sur les bords des fenêtres dans des voitures qui roulaient, et j'en passe. Comme vous le dites, ces pratiques sont inadmissibles et le bon réflexe

n'est certainement pas de fermer les yeux. Et le riverain que vous mentionnez, effectivement, ne l'a pas fait. C'est un riverain que nous connaissons, que je connais, et si les lettres n'ont pas fait l'objet de réponse formelle, un rendez-vous est en train d'être calé. On a juste un peu de mal à le joindre, parce qu'on a juste une ligne fixe et j'ai donné consigne à mon cabinet de voir quand est-ce qu'on pouvait aller toquer à la porte à un moment où il pourrait être là pour qu'on puisse caler ce rendez-vous formel. Mais, néanmoins, j'ai eu l'occasion de m'entretenir personnellement avec lui de cette situation ainsi qu'avec un voisin, co-rédacteur de la lettre. Enfin, de la première lettre, à une autre occasion. Je salue d'ailleurs leur démarche citoyenne. Pour votre parfaite information, les faits ont commencé ce 28 août sur la place de la Mairie. La police municipale est intervenue au plus vite pour sécuriser les lieux, et protéger les personnes physiques. C'était là, la priorité absolue. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de leur dire, je crois que ce choix était le bon. Mobilisés sur la place de la République, ils n'ont donc pas pu poursuivre les premiers véhicules qui ont commencé à quitter les lieux pour s'élancer sur l'avenue d'Oradour-sur-Glane et sur le boulevard de Lamballe, notamment pour se rendre à Orléans et, plus précisément au Jardin des plantes. Nos services municipaux, la police municipale a en revanche sollicité la police municipale d'Orléans, afin qu'ils sécurisent aussi les lieux, si besoin et, bien sûr, la police nationale pour qu'ils interviennent, comme il se doit, ce qui était là aussi, je crois, le bon réflexe. Retenus, donc, par leur mission de sécurisation des lieux, nos policiers sont toutefois parvenus à dresser un PV sur place, pour infraction à la réglementation en matière de stationnement parce que c'était sur la place.

Étant précisé par ailleurs que les véhicules en cause étaient pour la majeure partie, pour une très grande partie, immatriculés à l'étranger, Pologne, Allemagne et je ne sais plus. La police nationale a confirmé le jour même à la police municipale, avoir procédé à plusieurs verbalisations dont nous n'avons pas, pour l'instant, le détail. J'ai demandé qu'on le leur demande. Mais je crains qu'on n'ait pas de retour immédiat. En tout cas, on insistera. Je veux saluer l'engagement de nos policiers municipaux qui ont eu à gérer une situation difficile parce que, effectivement, les conduites étaient extrêmement dangereuses, et qui ont donné priorité à la sécurisation, ce qui est leur mission. Je vous rappelle en effet que leur mission, la mission de la police municipale est la tranquillité et la sécurité publique et non pas en premier lieu les poursuites ou le maintien de l'ordre public lui-même. Je partage avec vous la nécessité d'une présence forte et réactive des forces de l'ordre et d'une justice tout aussi réactive et donc de la nécessité que ces services de l'État, que l'on est amené à solliciter souvent, disposent des effectifs nécessaires pour agir vite et fort.

Je vais réécrire une troisième fois à la Procureure de la République afin que, comme la loi le permet, sur demande de la Maire, je sois informée de l'ensemble des classements sans suite qui ont lieu. Parce que, ce qui se passe, c'est qu'il peut y avoir des verbalisations et que, derrière, c'est classé sans suite. Évidemment, on ne manquera pas de vous tenir au courant des retours que nous aurons de la police nationale. Mais, je vous le dis, je partage le fait que ces comportements sont inadmissibles. Je partage la nécessité qu'une réaction soit apportée mais en même temps je salue le réflexe qui a été celui d'assurer la sécurisation des lieux et d'alerter les forces de l'ordre. Et encore une fois le rendez-vous est en train d'être calé pour rencontrer le riverain dont nous connaissons tous les deux le nom. Et au-delà de cela on va voir quelle mesure on peut prendre. Il y a possibilité de prendre des arrêtés autour des mariages pour s'assurer de la tranquillité. Donc on va lancer ce travail-là avec la police municipale.

V. Projets de délibérations

ADMINISTRATION GENERALE

1) Rapport d'activité d'Orléans Métropole, année 2020

Madame CANETTE, Maire, expose

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient au Maire de communiquer ce rapport au Conseil municipal en séance publique.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité et de développement durable établi par Orléans Métropole pour l'année 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal :

- prend acte de la communication du rapport d'activité et de développement durable de l'année 2020 établi par Orléans Métropole.

Madame la Maire

On commence par le rapport d'activité d'Orléans Métropole qui, je crois, vous a été joint de manière dématérialisée. J'imagine que, les uns et les autres, vous avez pu vous y plonger et repérer les éléments qui vous intéressaient le plus.

Pour rappel, Orléans Métropole, c'est donc 22 communes, 330 kilomètres carrés, 287 000 habitants et, vous le savez, donc, petite précision, on est sur le rapport d'activité 2020. Année qui a été marquée par les élections municipales et donc les élections métropolitaines. Donc changement d'assemblée et évidemment changement d'exécutif, avec la présidence de Christophe CHAILLOU. Et marquée aussi par cette crise sanitaire qui, on le sait, a marqué tout le monde mais aussi marqué l'action de ce nouvel exécutif mais également l'action du précédent exécutif. Là on parle d'un rapport d'activité qui s'est déroulé pendant 6 mois, un peu plus, sous la présidence de Monsieur CARRE et 6 mois sous la présidence de Monsieur CHAILLOU.

Donc, en matière de crise sanitaire, des mesures ont été prises à la fois pour aider les communes à équiper, à doter les habitants de masques, mais aussi pour soutenir les TPE du territoire, et notamment les commerçants, dont des commerçants de Fleury. D'ailleurs Monsieur DUNOU, à partir du moment où on est arrivés, vous avez pu suivre cela. Mise en place de gratuité des transports publics, maintien du nombre de services publics ouverts. Mais on y reviendra. Le coût de la crise pour le budget de la Métropole est extrêmement important parce que, entre la baisse de fréquentation des transports publics, entre la baisse évidemment de fréquentation des structures qui sont gérées par Orléans Métropole, je pense au parc des expositions, ou des structures comme celle-là, entre le coût des masques, etc. Le coût global est d'environ 16 millions d'euros. Entre les dépenses et le manque de recettes. Ça c'est pour la crise sanitaire.

En matière d'économie, d'emploi et de compétitivité, la Métropole accompagne, par certaines de ses actions, des demandeurs d'emploi en parcours d'insertion professionnelle, donc ce qui est très important, avec un budget d'environ 800 000 euros pour des associations et des structures. Et puis je vous le disais, accompagnement aussi des commerçants, tant des petits commerçants sur l'ensemble du territoire que des commerçants du centre-ville, avec des gratuités là aussi du centre-ville d'Orléans, du centre métropolitain, avec des gratuités de transport et de stationnement.

Pour ce qui est de la mobilité, à la fois les transports en commun dont je vous parlais mais quelques axes structurants qui ont été créés pour les mobilités douces et notamment les vélos et puis un renouvellement de la flotte de bus qui a été initié notamment avec l'achat de bus électriques.

En matière d'enseignement supérieur et de formation, à noter qu'Orléans dépasse le cap des 20000 étudiants. Que la SEMDO a été désignée comme mandataire pour suivre le projet Campus Madeleine qui a vocation à ramener des étudiants dans le centre-ville. Le programme a été finalisé en lien avec l'université d'Orléans et notamment la composante droit-économie-gestion.

En matière d'environnement et de qualité de la vie, un inventaire du patrimoine arboré a débuté dans 3 villes de la métropole dont Fleury-les-Aubrais et, à l'identique, l'inventaire de la biodiversité communale est en cours dans 5 communes. Et, là aussi, Fleury-les-Aubrais fait partie des communes qui bénéficient de cet inventaire. Lesquels inventaires sont destinés à préserver... enfin à repérer et, donc, derrière, à préserver, à développer la biodiversité locale pour valoriser les bienfaits de la nature et les amplifier.

En matière d'urbanisme et d'habitat, je vais commencer par vous parler du logement et de l'habitat avec des plans d'action qui ont démarré à l'échelle de la Métropole, pas sur Fleury. Mais c'est un dispositif qui, à mon sens, doit être regardé de près, pour certaines de nos copropriétés puisqu'il y a des plans d'action d'aide aux copropriétés, soit qui sont en situation difficile, soit d'aide aux habitants qui sont en situation difficile dans des copropriétés qui ne sont pas forcément en situation difficile, mais ceci amenant parfois à des hésitations dans le démarrage ou le vote de travaux. Et donc on voit parfois des copropriétés qui se dégradent et on sait que quand des copropriétés se dégradent, les choses vont assez vite, et ça n'est pas bon ni pour les habitants qui y résident, ni pour les villes. Donc, il y a des plans d'action des copropriétés qui ont démarré à La Dalle, à la Source. La première avait été initiée, je crois, sous la Vice-présidence de Madame LINGUET d'ailleurs, à Saint-Jean-de-la-Ruelle pour la copropriété La Prairie. Et là, 2 autres ont démarré en 2020. Prolongation du plan de sauvegarde de La Prairie à Saint-Jean-de-la-Ruelle, puisque c'est les conditions de la copropriété. Et puis 2020 a été aussi à un moment où on a adapté les modalités d'instruction des demandes d'aide du Fonds Unifié Logement qui vient en aide aux gens qui risqueraient d'avoir du mal à se maintenir dans un logement en raison de difficultés à payer des factures d'énergie ou certains loyers. Donc qu'il y ait des accompagnements qui sont donnés, moyennant certaines garanties évidemment pour qu'on ne finance pas des gens qui, de toute façon, ne pourront pas se maintenir dans le logement. Et, parfois, il faut trouver d'autres solutions.

Toujours dans l'habitat et l'urbanisme en matière de rénovation urbaine, vous savez qu'il y a sur la métropole 3 quartiers ANRU qui sont Les Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle, La Source et l'Argonne à Orléans. Donc on est dans l'ANRU 2. Les projets, les aménageurs ont été désignés et je le redis à chaque fois moi je regrette que Fleury n'y soit pas mais c'est trop tard. Manifestement, enfin sauf grande surprise, il n'y aura pas d'ANRU 3. Mais on va surveiller bien évidemment. Interives, également en matière d'urbanisme, ce grand projet dont la majeure partie est située sur Fleury-les-Aubrais, mais on a eu l'occasion d'en débattre dans cette assemblée. Et 2020 a été l'année où nous avons stoppé le projet téléphérique ce qui était un de nos engagements et qui ne correspondait pas, à notre sens, à la vision que nous voulions porter pour ce quartier. Sans compter les questions de raison financière, on va dire, et donc de pertinence de dépenses publiques et des craintes en matière technique.

Sur la santé et la solidarité, je vous dis ce que j'ai remarqué de notable mais évidemment on aura l'occasion d'en débattre. Alors sur santé et solidarité concernant la Métropole et Fleury, un point important, mais on avait eu l'occasion, je crois, d'en parler déjà ici et on avait travaillé ce sujet avec Madame BRUN, puisque jusqu'en 2020, vous le savez sans doute, c'est Fleury-les-Aubrais qui portait le contrat local de santé, ce lieu de de partage et d'élaboration d'orientations et de partenariats. Alors c'était historique et j'allais dire que je pense que l'histoire avait bien fait les choses puisque, au départ, c'était une initiative de Fleury-les-Aubrais avec Orléans également. Orléans s'est greffé ensuite. Et donc c'était quelques communes qui se sont groupées, puis un peu plus, puis un peu plus, et là il y avait quasiment toutes les communes. Il en manquait encore une ou 2, mais vraiment c'était devenu à l'échelle métropolitaine et donc il n'y avait aucune raison que ce soit nos services qui portent cela et qui soient absorbés par cela. Et, en plus, c'était tout à fait logique au vu des compétences, que ce soit la Métropole qui reprenne les choses. Donc a accompagné évidemment parce qu'on avait une expertise mais c'est donc désormais porté par la Métropole. En revanche on a gardé le pilotage sur le contrat local de santé mentale, ce qui, là, a un sens puisque l'équipement central, la maison en l'occurrence, est à Fleury-les-Aubrais. Là, il y avait une une raison particulière.

Jusqu'à il y a quelques jours, il y avait un vice-président identifié sur les politiques de santé. Il n'y en a plus mais j'imagine qu'on va vite se rendre compte de la problématique. Dans la nouvelle délégation, il y n'a pas plus de VP santé, donc c'est un petit peu embêtant. Voilà, je le regrette.

La prévention spécialisée, vous le savez, c'est une action, c'est une compétence importante pour nos territoires qui historiquement était portée par le Département, lequel s'était désengagé. Et nous avons donc trois villes, Orléans, Fleury et Saint-Jean-de-Braye qui avaient décidé de continuer à financer la prévention spécialisée. Dans un second temps, avec l'avènement de la Métropole, la Métropole avait la possibilité de demander au Département qu'il lui transfère sa

compétence. Les villes le faisaient quasi hors compétence et je pense qu'on aurait même pu se faire attraper par la Chambre Régionale des Comptes. Et donc c'est ce qui a été fait et le Département a transféré la compétence. Et on ne peut pas transférer la compétence avec zéro budget, donc ils ont quand même transféré un peu de ce budget. Mais les villes ont continué à financer. De mémoire, on est sur 200 000 euros par an pour Orléans, parce qu'il y a quand même des gros quartiers. 30 000 pour Saint-Jean de la Ruelle 30 000 pour Fleury et 30 000 pour Saint-Jean-de-Braye. Voilà. c'est une question qui est pendante parce qu'il y a un moment où il n'y a pas de raison que ce soit les villes qui financent pour une compétence métropolitaine. Il y avait une convention qui était passée pour 3 ans, avec un engagement. Là on arrive au bout. J'avais soulevé cela pendant les conférences budgétaires avec le vice-président aux finances. La question est à nouveau soulevée par Monsieur CHAPUIS. On attend le retour mais à un moment il va falloir que les choses avancent.

Cette prévention spécialisée, pour l'instant, elle ne couvre que les quartiers Politique de la ville. C'est ça la cible. Il y a dix quartiers Politique de la ville à l'échelle de la Métropole. Sur Fleury, il y en a trois. Trois sur les dix. On ne peut pas dire que c'est un tiers des habitants Politique de la ville qui sont chez nous parce que dans les dix, il y a La Source. C'est d'autres rapports. Mais quand même trois quartiers Politique de la ville sur notre commune, c'est important. La prévention développe un accompagnement éducatif et individualisé qui passe par deux dispositifs qui sont des chantiers d'insertion pour les plus grands, et puis ce qu'on appelle des dispositifs passerelle pour les plus jeunes qui permettent d'accompagner des jeunes qui sont en difficulté scolaire, ont été exclus temporairement ou sont en passe d'être exclus. Et cela permet de développer un accompagnement personnalisé avec un programme, un nombre d'intervenants : des art-thérapeutes, des psychologues, des éducateurs, etc., pour essayer de les remettre en selle. Et on a eu les premiers chantiers d'insertion, fin 2020, je crois, sur Fleury-les-Aubrais. Il n'y en n'avait pas avant.

Les politiques de solidarité – santé, c'est aussi le fonds d'aide aux jeunes. Je le dis parce que souvent les jeunes ont l'impression qu'ils passent à la trappe des dispositifs. Non, il y a des politiques qui sont spécifiquement prévues. Là aussi ce sont des fonds qui nous sont confiés par la CAF. Le Département intervient en zone rurale. Pour les zones urbaines, c'est la Métropole. Les services de la Métropole instruisent les dossiers et décident des aides. Et c'est très important de dire aux jeunes qu'il peut y avoir des aides avec des critères qui sont différents, par exemple quand il y a besoin de logements ou quand ils ont besoin d'un peu d'argent pour payer les transports pour aller passer un concours ou pour aller passer un entretien. Il y a des dispositifs qui permettent de les accompagner. Et puis le contrat de ville, en matière de santé, évidemment, très important dans nos trois quartiers. Ce sont des sommes importantes qui sont fléchées par l'État et qui donnent lieu à des enveloppes qui sont réparties entre des projets, des porteurs de projets, que ce soit des associations, que ce soit chez nous la Ville, des services de la Ville, par exemple nos Maisons pour tous ou d'autres collectivités ou des acteurs, je ne sais pas, de l'éducation populaire, qui présentent des projets et qui vont obtenir les financements pour intervenir en lien étroit avec les communes sur les territoires desquelles elles interviennent.

Toujours dans ce rapport d'activité qui a marqué non seulement l'année 2020, mais je crois qui marquera durablement l'avenir aussi, c'est CO'Met, ce complexe qui permettra d'accueillir des manifestations sportives, culturelles, institutionnelles mais de très grande ampleur avec un impact financier extrêmement important. Certains pensent qu'il fallait le faire, d'autres doutent plus mais en tout cas, tout le monde s'accorde à dire que ça vient gréver de manière extrêmement forte les finances de la Métropole et que quasiment ça bloque tout projet de nouvel investissement. Cela permet difficilement de financer d'autres projets qui pourraient naître sauf à regarder les choses d'un peu plus près, ce qui est mon souhait.

Sur les espaces publics, en 2020, entre le volume des budgets fléchés pour l'année 2020 et la crise sanitaire, on notera, parce que nous souvent on se plaint et les habitants nous disent : « Il faut refaire des rues, refaire des rues », vous vous souvenez que c'est la compétence de la Métropole, que, à l'échelle de la métropole, il y a 10 kilomètres de voirie qui ont été refaits. Sur Fleury, cela a été une partie des rues Jean Jaurès et du 11-Novembre. Cela se fait en lien avec les pôles territoriaux. Nous, nous dépendons de ce qu'on appelle le pôle territorial Nord. Le territoire de la Métropole est découpé en pôles, des unités qui s'occupent de la gestion de proximité des

compétences métropolitaines, de certaines compétences métropolitaines sur des territoires bien précis. Donc, nous, c'est le pôle territorial Nord, qui couvre Fleury-les-Aubrais, Saran, Chateau, soit 38000 habitants au total. On voit bien la place qu'on occupe là-dedans mais avec possiblement ,je vous le dis pour la suite, des vellétés de redécoupage. En budget, le pôle territorial Nord, c'est 3,5 millions d'euros d'investissement, 617000 euros de fonctionnement. 118 agents, 208 dépôts sauvages ramassés, 1,5 km de voirie requalifiée et 190 interventions d'astreinte. Je pense qu'on peut les saluer parce que, autant on pourrait se dire que ce serait bien que plus soit fait, mais je ne suis pas sûre que, à eux seuls, ils puissent faire plus. On essaie d'être en lien constant avec eux pour pouvoir être réactif dès que les habitants nous remontent des problématiques.

La gestion des déchets est marquée par une augmentation du tri du verre de 140 tonnes en une année. A moins de considérer que les gens ont plus bu pendant le confinement. Je n'en sais rien. Mais je ne suis pas sûre que ce ne soit que ça. En matière de finances et de commandes publiques, cela a été l'année de la dématérialisation totale des marchés et de la mise en place de clauses environnementales dans les achats. Pour la répartition des marchés, 41 % des marchés à la Métropole concernent des travaux, 28 % des fournitures et 31 % des services. Des AMO, des études. Et donc, ce sont 287 marchés qui ont été attribués, donc on imagine qu'il y a une commission d'appel d'offres qui turbine pour un montant total de 114 millions d'euros. Et en sachant que 57 % de ces marchés ont été attribués à des entreprises locales.

Voici pour quelques éléments saillants de ce rapport d'activité, mais peut-être les uns et les autres, avez-vous pu repérer d'autres éléments. Et, sinon, nous avons juste à prendre acte.

Monsieur SILLY

Bonsoir à tous. Merci pour cette présentation avec quelques points mis en exergue dans ce document qu'on a parcouru à titre personnel avec plus ou moins d'intérêt en fonction des points parce qu'on est plus ou moins concernés à Fleury. Une présentation avec tout de même un peu de politique sur certains propos pour lesquels, a fortiori, on n'est pas d'accord. Je pense à Interives, évidemment. Vous avez évoqué la relocalisation notre université de droit - économie - gestion en centre ville. Je trouve que c'est un beau projet, mais je pense qu'on partagera peut-être là-dessus, qu'il faut qu'on soit vigilant au devenir du bâtiment sur le site actuel du campus. Il y a des grandes inquiétudes, à l'université, notamment sur le financement des travaux pour relocaliser des services supports. Il y a notamment tous les services de prévention, je crois. Il ne faut pas qu'on déshabille Paul pour habiller Jean ou l'inverse. Il y a des inquiétudes là-dessus. Je rejoins votre commentaire sur la vice-présidence à la santé, mais ce n'est pas une compétence intercommunale comme d'autres sujets, d'ailleurs. Ce n'est pas d'ailleurs une compétence municipale. Après c'est le choix du nouvel exécutif. Sinon pas de difficulté sur ce rapport. Peut-être simplement une question. Il est indiqué dans la délibération qu'il est adressé avant le 30 septembre et que nous sommes fin novembre. Simplement une question technique : pourquoi on l'examine ou pourquoi on n'en a la présentation, la lecture, que maintenant ? Simple question.

Madame la Maire

Parce que la Métropole devait nous l'envoyer, et qu'elle ne l'a fait que tardivement. Je ne l'ai pas reçu avant. On l'a reçu le 15 octobre. Pas d'autres questions ?

Monsieur SILLY

Pas d'autres questions mais, à la limite, si le document est reçu en amont et qu'on ne l'examine que quelques semaines plus tard ou pas forcément au Conseil qui suit la réception du document, ça peut être intéressant parce que ça permet de se plonger, véritablement, dedans, et de faire une lecture approfondie, plutôt que d'avoir sept ou huit jours pour l'étudier. Donc au contraire, ça peut être intéressant d'avoir un délai allongé. Mais merci pour votre réponse.

Madame la Maire

D'autres questions sur la Métropole ? Nous prenons acte ? C'est d'accord.

Dont acte

ACTION ENFANCE JEUNESSE

2) Convention de partenariat avec l'association Coup de pouce

Madame MONSION , Adjointe, expose

L'association Coup de Pouce, agréée par le Ministère de l'Education Nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public depuis 2007, contribue à favoriser l'égalité des chances à l'école, en réduisant les écarts de réussite scolaire, notamment d'origine sociale et culturelle.

Les programmes périscolaires de l'association développent l'appétence, la motivation et la confiance en soi. C'est pourquoi la démarche est complémentaire à l'action de l'école en agissant sur la mobilisation et l'engagement des parents.

Depuis 2016, tous les ans, 20 enfants sont concernés par ce dispositif, issus des classes de CP des écoles Jacques Brel et Louis Aragon, 2 clubs coup de pouce de 5 enfants par école. Sensible à la réalisation du parcours de vie de l'enfant, la municipalité souhaite élargir le dispositif Coup de Pouce CLE (club de lecture et d'écriture) pour les enfants de niveau CP. Pour l'année scolaire 2021-2022, le dispositif s'élargit et profite à 10 enfants supplémentaires de l'école Jules Ferry. Cela porte à 6 le nombre de clubs Coup de Pouce CLE sur le territoire.

Le montant de la prestation de l'Association Coup de Pouce s'élève à 500 € par club, soit 3 000 €. Le coût global de l'action est estimé à 34 000 € pour la Ville. Pour mémoire, l'État a apporté son soutien à hauteur de 4 000 € en 2021 dans le cadre du dispositif de la Politique de la ville. La Ville renouvellera sa demande de soutien pour l'année 2022.

Afin de définir les rôles, les responsabilités et les engagements entre les différents acteurs, et les conditions financières, une convention est établie pour la durée de l'année scolaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat avec l'association Club Coup de Pouce pour l'année scolaire 2021-2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Éducation - Petite enfance - Jeunesse du 10 novembre 2021,

Considérant que les programmes Coup de Pouce développés par l'association sont complémentaires de l'action de l'école et visent l'acquisition d'une culture scolaire commune à tous les enfants, et particulièrement la maîtrise des savoirs fondamentaux, outil décisif de lutte contre les inégalités,

Considérant que ce projet périscolaire peut être soutenu financièrement dans le cadre du dispositif de la politique de la Ville,

Considérant le déploiement de 2 clubs Coup de Pouce CLE supplémentaires, portant à 6 le nombre de clubs sur le territoire fleurysois pour l'année scolaire 2021-2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve la convention de partenariat avec l'association Club Coup de Pouce pour l'année scolaire 2021-2022, soit à compter de sa notification et jusqu'au 30 juin 2022,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention et accomplir les formalités nécessaires.

Madame SPINACCIA

Je voulais simplement signaler le grand intérêt de ce programme. Avec le Covid, il y a une rupture qui a pu se faire entre les parents et les enfants. Ça a été une période assez compliquée. Et là, de pouvoir relier, retisser des liens parents-enfants ne peut apporter que du bénéfice. Et je pense que c'est aussi dans ces moments-là que l'on peut déceler s'il y a un souci chez un enfant, s'il a besoin d'être plus appuyé, épaulé. Voilà. Moi, je trouve que ce programme est super intéressant et qu'il faut essayer d'avoir un maximum de clubs et qu'il y ait un maximum d'enfants qui puissent en bénéficier.

Madame PERCHERON

Bonsoir à tous. Juste pour rajouter quelques mots. J'ai été à l'inauguration de l'école Aragon et vraiment je suis très fière, très contente, de voir ces enfants qui ont signés leur petite carte pour l'engagement, avec les animateurs, avec les instituteurs. Et tout le monde a hâte de commencer. Vraiment il y avait des paillettes dans les yeux et c'est beau. Et pouvoir après relire une histoire aux parents, aux petits frères, aux petites sœurs. Enfin, vraiment, c'est une bonne convention.

Madame MONSION

Je voulais rajouter justement par rapport à ce que Madame PERCHERON disait qu'on voit vraiment un gros bénéfice avec les enfants. Il y a certains enfants justement qui n'arrivent pas à faire leurs devoirs, ils ne veulent pas des parents, ils ne veulent pas tout ça et grâce à ce dispositif, il y a vraiment un lien qui se fait avec les parents. Et les parents sont, à la fin, sont vraiment très très heureux. Et les enfants, comme tu dis, c'est des paillettes dans les yeux et ça c'est vraiment super.

Madame la Maire

C'est vrai que j'ai vu Madame MONSION signer tous ces engagements parce qu'il y a vraiment une contractualisation qui est un peu formalisée, qui est sympathique mais qui est formalisée. Et lors d'une réunion de travail avec les directeurs et les directrices et puis avec les représentants de l'association Coup de Pouce, j'ai vraiment découvert à cette occasion, cette dimension à la fois d'engagement. Ce n'est pas seulement un lieu où l'on accompagne les enfants mais il y a une idée vraiment d'embarquer les enfants dans quelque chose dans lequel ils s'engagent, et pas les enfants seuls, mais les enfants avec les parents. Toute la philosophie du dispositif étant d'amener les parents à se pencher, à s'intéresser à ce que font les enfants, les valoriser. Et donc cela travaille aussi l'estime de soi et la confiance en soi. Et ça c'est extrêmement efficace et bienveillant. Peut-être je devrais dire bienveillant et donc efficace. Dans ce sens-là. Je ne sais pas s'il y a des questions.

Monsieur SILLY

Pas de question. Peut-être une explication de vote et un commentaire assez large. Je rejoins ce qui a été dit. Cela a été mis en œuvre sous les précédentes mandatures, donc je ne vais pas, je ne peux pas le critiquer, c'était donc une bonne idée. Et vous le soulignez ce soir donc j'en suis ravi. Avec un élargissement récent qui est effectivement intéressant. Je rejoins la remarque de Madame MONSION sur le fait que certains enfants ont parfois une situation de blocage à rentrer à la maison et à faire avec le parent ou les parents, les devoirs. Parfois aussi il y a la barrière de la langue quand on rentre à la maison. Avoir des adultes à l'école disponibles qui permettent cet accompagnement, c'est une bonne chose. Donc, évidemment, on votera favorablement.

Madame la Maire

Pas d'autres questions. Non. On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

SPORTS

3) Ville Fixation de tarifs pour l'activité aquabiking à la piscine Baptiste Lhommelet

Madame COULON, Adjointe, expose

Afin d'impliquer les Fleurysois dans les projets de la commune, la Ville de Fleury-les-Aubrais a mis en place un budget participatif de 100 000 € pour l'année 2021. Ce dispositif permet d'affecter une partie du budget de la Ville à la mise en œuvre des projets proposés et votés par les citoyens sur le territoire de Fleury-les-Aubrais.

S'agissant du projet « Séances d'aquabiking », le porteur de projet proposait la mise en place de cours d'aquabike, de gymnastique aquatique, à des horaires permettant aux citoyens qui travaillent de pouvoir y accéder.

Le budget participatif a permis de procéder à l'achat de 10 vélos aquatiques pour la piscine Baptiste Lhommelet, pour un montant global de 10 627€. Cet investissement permet d'enrichir les activités municipales proposées à la piscine.

Il est proposé au Conseil municipal de mettre en place deux modes d'activité d'aquabiking : un cours collectif encadré et des locations de vélo aquatique en pratique libre sur des créneaux de 30 minutes.

Pour la saison 2021-2022, les séances de cours collectifs et la location de vélos débuteront début janvier 2022 sous réserve de la bonne réception du matériel. La location de vélos sera effective aux périodes d'ouverture au public, sur toute l'année, sous réserve du respect des conditions liées au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours.

Il convient de créer des tarifs pour ces nouvelles prestations :

Pour le cours collectif d'aquabiking encadré de 45 minutes :

- 7,50 € la séance pour les Fleurysois,
- 15,00 € la séance pour les extérieurs.

Pour la location de vélo aquatique en pratique libre 30 minutes :

- gratuit pour les Fleurysois,
- 2,00 € pour les extérieurs.

Les tarifs de cette nouvelle activité sont ajoutés aux tarifs « Activités sportives et de loisirs » votés en Conseil municipal du 31 mai 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 31 mai 2021 fixant les tarifs des activités sportives et de loisirs,

Vu l'avis de la commission Culture - Sports - Handisports - Événements - Patrimoine historique du 8 novembre 2021,

Considérant qu'il convient de créer des tarifs pour ces nouvelles prestations,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- adopte les tarifs pour la mise en place de l'activité aquabiking pour la saison 2021/2022, comme suit :

Pour le cours collectif d'aquabiking encadré de 45 minutes :

- 7,50 € la séance pour les Fleurysois,
- 15,00 € la séance pour les extérieurs.

Pour la location de vélo aquatique en pratique libre 30 minutes :

- gratuit pour les Fleuryssois,
- 2,00 € pour les extérieurs.

Madame la Maire

Peut-être en rappelant que ces vélos sont arrivés dans le cadre des budgets participatifs et donc il y aura une partie qui sera en accès libre. C'est normal, on est dans les budgets participatifs. Et une partie où l'on sera tarifé.

Madame BOUR

Bonsoir. Simple question. Veuillez nous excuser parce que je crois qu'on n'était pas à la commission. La séance de cours collectifs, ça nous a paru cher : 7,5 euros pour 45 minutes. Donc, on se demandait si c'était des tarifs qui étaient habituels pour ce genre d'activité. Enfin, en tout cas, pour une activité municipale on a trouvé ça cher. Et on se demandait s'il n'y aurait pas possibilité d'abonnement, par exemple, pour réduire le coût.

Madame COULON

Alors c'était pour être en cohérence avec les cours d'aquagym. Après, il va y avoir une révision sur la tarification, comme vous le savez. Mais ces tarifs ne sont pas chers quand nous regardons ces mêmes dans d'autres villes de la métropole. Loin de là.

Madame la Maire

Cela a même été un des éléments de notre réflexion, parce qu'on s'est dit : si on est plus bas on risque de créer un appel d'air des non-Fleuryssois et ce serait ennuyeux.

Monsieur SILLY

Également pour dire qu'on votera cette délibération sans difficulté. On a longuement parlé des tarifs effectivement en commission avec tous les éclairages nécessaires. J'avais une inquiétude, notamment sur la pénibilité pour les agents à mettre ces vélos dans l'eau et à les ressortir mais semble-t-il que le dispositif est prévu, pensé pour. Donc pas d'inquiétude. On est dans une traduction du budget participatif. On le salue.

Monsieur METAIS

Je pratique ce genre de cours dans des structures privées et je trouve que le tarif n'est pas exceptionnel. Il est plutôt intéressant. Dans les structures que je connais, il faut faire des cours, prendre un abonnement qui est beaucoup plus cher. Et là, on n'est pas obligé d'en faire très souvent. Donc 7,5 euros, cela permet de découvrir ce cours qui est quand même un bon cours. Cela permet à des gens qui par exemple sont en surpoids de pratiquer une activité qui est quand même assez cardio et qui n'est pas dangereuse pour les articulations. Donc c'est un très bon cours et je me félicite aussi que cela ait pu être engagé avec le budget participatif.

Madame la Maire

On passe au vote si vous le voulez bien. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

GESTION FINANCIERE

4) Débat d'orientations budgétaires 2022

M. LACROIX, Premier Adjoint, expose

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans les communes de 3500 habitants et plus, le Conseil municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions

Ville de Fleury-les-Aubrais
fixées par son règlement intérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3,
Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 16 novembre 2021,

Considérant que l'examen du budget primitif 2022 doit intervenir lors de la séance publique du 20 décembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport annexé portant sur le budget de la Ville de Fleury-les-Aubrais, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022.

Monsieur LACROIX présente le rapport d'orientations budgétaires (joint en annexe au présent procès-verbal).

Monsieur KUZBYT

Oui, merci beaucoup, merci Monsieur LACROIX pour cette présentation. Alors ce n'était pas le résumé du rapport sur les orientations budgétaires c'était quasiment l'intégralité du rapport que l'on avait qui fait vingt pages lui-même.

Le débat d'orientations budgétaires, vous l'aurez compris, c'est le contexte macro. C'est ce qui nous attend, notamment sur les dotations d'État, les bases fiscales, l'impact des réformes. Là on est en pleine réforme de la taxe d'habitation. Alors c'est important parce que ça représente à peu près 80 % des recettes. De ce point de vue, sur les recettes, on constate une grande stabilité des agrégats. Alors je vais probablement faire de la redite, par rapport à ce que Monsieur LACROIX a présenté. Donc une stabilité des grands agrégats côté recettes, 32,25 millions. Donc plus 0,86. Cela augmente, c'est positif. Certes, les recettes fiscales sont en baisse. Cela a été dit, à cause de la réforme de la TH, mais c'est compensé dans les autres dotations. Néanmoins, sur la réforme de la taxe d'habitation, ce qui est important, ce qu'il faut avoir à l'esprit, à notre sens, c'est que si, aujourd'hui, elle est effectivement compensée, on perd néanmoins ce que l'on pourrait appeler l'effet dynamique. C'est-à-dire lorsqu'il y aura de nouveaux habitants, dans de nouveaux logements, la taxe d'habitation qu'on pouvait espérer avant la réforme, on ne l'aura pas. Il est très probable qu'elle ne soit pas compensée, du coup. Donc on verra dans le temps ce que cela peut donner. Par contre, pour ces habitants-là, ces nouveaux habitants, les dépenses liées à ces nouveaux habitants seront bien présentes, notamment en termes de service public à assurer. Côté dépenses, vous l'avez dit, l'augmentation est moindre, plus 0,54 %, un peu moins de 30 millions d'euros. Donc c'est plutôt bien quand on a des dépenses qui augmentent un peu moins vite que les recettes.

Peut-être un point de vigilance, on a observé que vous étiez partis d'une hypothèse d'une inflation à 1,4 % en 2022. Alors ce n'est pas un chiffre sorti de nulle part, puisqu'il est documenté, c'est le chiffre de la Banque de France, qui date du mois de septembre 2021, sur ses prévisions. Mais néanmoins, aujourd'hui, on est bientôt en décembre et quand on écoute, ou quand on lit un peu de nouvelles prévisions, on table plutôt sur une inflation qui serait autour des 2 % qui s'en approcherait voire qui les dépasserait légèrement. Alors vous allez me dire : c'est pas forcément déterminant mais si parce que chaque dixième compte sur ces grandes masses. A notre sens, vous avez beaucoup parlé de prudence, Monsieur LACROIX et on souscrit totalement à l'idée qu'il faut sur chaque ligne faire preuve de prudence et y réfléchir à 2 fois. Parce qu'une inflation qui serait non pas à 1,4 mais à 2,2, cela pèserait et notamment sur tout ce qui concerne les achats, bien sûr, mais peut-être pas seulement. Peut-être même sur les dépenses de personnel. Il y a une interrogation. C'est peut-être de la politique fiction, parce que vous prévoyez une augmentation des dépenses de personnel de 1,2, c'est-à-dire légèrement en deçà de votre propre prévision d'inflation. Mais on ne peut pas exclure compte tenu des revendications sociales, on va dire, on ne peut pas exclure que dans une année présidentielle, il y ait une revalorisation de ce fameux point d'indice que les fonctionnaires dans leur ensemble, les fonctionnaires hospitaliers, les

fonctionnaires d'État, mais aussi les fonctionnaires territoriaux, attendent depuis tant d'années. Et c'est vrai que sur 22 millions d'euros de masse salariale une augmentation du point d'indice, ne serait-ce que de 1 %, cela pèse beaucoup. Donc effectivement faisons preuve de prudence dans les prévisions.

Alors sur l'endettement, pas de surprise, vous avez évoqué à nouveau le cycle engagé depuis quelques années de désendettement. Mais vous annoncez aussi qu'à un moment, il faudra à nouveau recourir à l'emprunt et entrer dans un nouveau cycle de recours à l'emprunt. Cela n'a pas été dit dans votre présentation mais dans le rapport en tant que tel il est évoqué probablement à compter de 2023. Sur l'endettement, pour nous, les nouveaux équipements, des travaux lourds de remise à niveau de nos bâtis actuels, bien sûr qu'ils peuvent être financés par emprunt. Nous n'avons pas de soucis avec cela. Simplement, emprunt ou pas, il faut avant tout que les dépenses soient utiles et c'est bien ça l'essentiel. C'est l'utilité de ces dépenses, étant entendu qu'il faut aussi savoir faire des choix et fixer des priorités. Les besoins sont grands, et on pourrait tout faire, tout financer par emprunt. Ce que je veux dire par là c'est que ce n'est pas parce que demain on va pouvoir aller demander des sous en quelque sorte à la banque que pour autant il faudra dépenser sans compter. Donc c'est un appel à nouveau à la prudence.

Dans le prochain budget que nous regarderons de près, ça sera le mois prochain qu'il sera en débat, mais d'ores et déjà, peut-être parce que cela a été présenté, le PPI, quelques sujets concernant ce plan pluriannuel d'investissement qui a été, comme ça a été dit, revisité, mis à jour et c'est normal. Un PPI, c'est fait pour ça, c'est fait pour vivre, mais il y a des lignes qui doivent s'arrêter puisque les projets s'arrêtent à un moment puisqu'ils sont réalisés. Parmi les priorités, peut-être que là on n'aurait pas tout à fait les mêmes. Alors nous nous interrogeons par exemple sur le futur quartier Interives où, il n'y a pas longtemps, on nous annonçait au cours d'une commission générale qu'à la fin du mandat il devrait y avoir 1 500 habitants de plus. Et nous on s'interroge sur où iront les enfants de ces habitants, dans quelle école, je veux dire. Et on s'interroge, s'il ne faudrait pas inscrire cette question dès maintenant dans nos réflexions, nos réflexions collectives. La construction d'une école, c'est pas anodin et ce n'est pas « peu cher », comme dirait l'autre. Et peut-être faudrait-il aussi caler ça dans nos débats futurs. Alors nous voyons toujours que vous êtes sur vos 3 équipements. Donc il n'y a pas de surprise là-dessus. La Maison pour tous Jean Vilar, donc pas problème, évidemment la réfection du gymnase ou la reconstruction du gymnase du Bailli et la salle des fêtes. La salle des fêtes, vous vous souvenez que, l'an passé, je ne sais plus si c'était à l'occasion du débat d'orientations budgétaires ou du vote du budget, on s'interrogeait. On s'interroge toujours sur les besoins aujourd'hui. Quels sont les besoins ? Avez-vous fait une étude de besoins de la population, des associations ? Je parlais tout à l'heure de l'utilité des dépenses, est-ce qu'on va construire un équipement avec très probablement un recours à l'emprunt pour lequel on a véritablement fait une étude de besoin ? A mon sens, c'est comme ça qu'il faudrait procéder dans la réflexion.

Il n'y a pas de ligne dans votre PPI sur l'enfouissement des réseaux. Vous savez que c'est quelque chose qui nous tient à cœur. On ne refait pas beaucoup de rues chaque année mais on considère que si on en fait une, c'est bien de financer l'enfouissement des réseaux. Peut-être est-ce compris dans la ligne... Non ? Vous confirmez que non.

Madame la Maire

Ce n'est pas à nous de les enfouir. C'est la Métropole. C'est de la voirie. Sinon il faut qu'on paie en plus et sur une compétence qui n'est pas la nôtre.

Monsieur KUZBYT

Merci pour ces précisions. C'est bien d'échanger comme ça va à bâtons rompus. Mais enfin je vous rappelle quand même, Madame la Maire, que les communes de la Métropole, pour lesquelles la Métropole refait une rue, en général, financent elles-mêmes l'enfouissement des réseaux. Mais c'est un choix. Donc, là, on ne fait pas le même choix en fait.

Sur la transition écologique, on en a très très peu parlé. Là-dessus on demanderait une vraie politique dans le domaine. Cela touche aussi le bâti, d'ailleurs. Peut-être que, dans le bâti, il y a des éléments intéressants mais vous aurez sûrement l'occasion de nous l'exposer. Alors donc comme je le disais, quelques invitations à la prudence dans cette réaction, en attendant le mois

Ville de Fleury-les-Aubrais
prochain.

Mais une question sur ce fameux cycle de recours à l'emprunt qui pourrait débuter en 2023, ou peut-être 2024 ou, dans le pire des cas en 2022. Dans une hypothèse médiane et compte tenu de votre plan pluriannuel d'investissement que vous avez chiffré à 26 millions d'euros, à quel niveau pensez-vous qu'on terminerait le mandat en termes d'endettement ?

Madame la Maire

Je vais laisser Monsieur LACROIX vous donner les éléments techniques sur le niveau de recours à l'emprunt. Mais oui, bien sûr, on a regardé ça. On a ça en tête, bien évidemment. Sur la question de l'enfouissement des réseaux, effectivement, je vais vous retourner la question de la pertinence et de l'utilité, la plus grande utilité possible des dépenses qu'on fait. Et quand on a la Métropole qui normalement doit enfouir les réseaux, je pense que nos budgets d'investissement sont probablement mieux employés à répondre à des besoins de Fleurysois qui expriment la nécessité d'avoir des projets. On sait qu'une salle des fêtes, par exemple, puisque vous évoquiez cela, c'est un axe majeur de notre programme. Je crois qu'on nous reprocherait de ne pas mettre en œuvre ce programme. Donc l'analyse des besoins d'ailleurs, il y a des AMO qui vont avoir lieu, et on va définir exactement de quel type d'équipements on doit se doter pour répondre aux besoins qui sont exprimés constamment par les habitants qui ont besoin de salles, par les associations qui ont besoin de salles pour permettre des manifestations, pour permettre aussi se retrouver, de vivre des moments conviviaux. Donc l'existence de ce besoin, il est à la fois pour nous, à la fois avéré et encore une fois, je pense que, peut-être, notre élection l'a montré aussi, parce que, encore une fois, c'est un élément fort. Je ne pense pas que les Fleurysois nous auraient désignés s'ils avaient pensé que c'était une folie financière. Et en revanche, oui, il va falloir qu'on étudie mais on commence à le faire d'ailleurs pour paramétrer, pour calibrer les AMO qui vont avoir lieu. Il faut qu'on étudie, avec beaucoup d'attention la nature des besoins pour définir la nature des équipements, de manière à ce que ces dépenses effectivement soient pertinentes.

Monsieur KUZBYT

Du coup, cet équipement peut se transformer en quelque chose qui s'éloignerait de la salle des fêtes. D'après ce que vous venez d'exposer.

Madame la Maire

Non, non, mais sous le vocable « salle des fêtes », d'ailleurs on a l'occasion d'en débattre dans notre majorité, il y a des réalités qui sont assez variables. Est-ce que c'est un endroit où l'on met où l'on peut mettre de la musique, des spots et on fait la fête ? ou est-ce que c'est un lieu où il y a des fêtes un peu institutionnelles ? où ce sont les associations qui montent des événements ? Vous le savez bien. Est-ce qu'il y a besoin d'une scène, pas d'une scène, d'un rideau, pas d'un rideau, d'une cuisine, pas d'une cuisine ? Il y a beaucoup de choses à regarder. Donc ça, on va l'étudier. Et quand vous me dites « ça s'éloigneraient d'une salle des fêtes », c'est que vous avez vous-même une idée très précise de la salle. Mais non. Cela revêt des réalités assez diverses dans la tête des uns et des autres. Donc on va affiner ça en fonction effectivement des besoins des futurs utilisateurs comme on a l'habitude de le faire. Regardez pour la Maison Pour Tous Jean-Vilar, on recueille le besoin des habitants. On savait, il y avait un besoin. Maintenant pour calibrer le projet et pour le définir, on travaille d'une part avec les habitants et, vous l'avez vu, d'ailleurs on a eu l'occasion d'en parler dans ce Conseil municipal, il y a ces urbanistes qui sont là et qui dorment même sur le site pour nouer le contact avec les habitants et les enfants du quartier pour arriver à ressentir, à faire ressortir la parole pour que les besoins soient exprimés. Et on a eu des échanges, une séance de travail avec ce cabinet, les services et les partenaires pour là aussi définir les besoins. On va procéder de la même manière pour affiner ce besoin.

Monsieur KUZBYT

Sur le besoin d'école peut-être avec Interives et les nouveaux habitants.

Madame la Maire

Oui, aussi, on est en train de travailler ce sujet -là, avec d'une part la Métropole et la SEMDO et, d'autre part, Orléans. Alors ça n'apparaît pas non plus dans le PPI mais là aussi Monsieur LACROIX va vous donner des éléments parce qu'il y a notamment des enveloppes qui sont pré-fléchées dans le projet SEMDO. Moi, je pense qu'il ne faut pas exclure l'échelle pluri-communale

ou trans-communale, vu le lieu, pour, comme vous le disiez, qu'on soit sur la pertinence des dépenses. Monsieur LACROIX est-ce que vous avez en tête le chiffre des enveloppes qui sont pré-fléchées pour l'école ?

Monsieur LACROIX

2,5 millions d'euros. Dans le cadre de la ZAC. Plusieurs sujets. Peut-être partir du début sur les points de vigilance. Oui évidemment, on a tous ces points de vigilance. Les services ont les points de vigilance. On a besoin de faire un budget qui soit sincère. Il faut qu'il soit sincère, il faut qu'il soit prudent. Après, c'est l'exercice classique, on n'est pas différent des autres. Donc à la fois, il faut qu'on mette ce qu'on veut faire quand même, qu'on affiche ce qu'on veut faire, qu'on affiche les ambitions pour la Ville. Et puis, d'un autre côté, avoir une certaine retenue pour dire oui. Mais alors attention parce que les recettes... Vous savez les services sont plutôt à construire avec des recettes plutôt très faibles en général, en tout cas à minima pour ne pas surjouer le truc. C'est plutôt bon dans ce sens-là sauf que, derrière, quand vous avez des recettes très faibles, comme vous devez équilibrer votre budget, vous avez des dépenses aussi qui sont en fonction des recettes. Donc on est obligé quand même d'augmenter un petit peu les recettes, parce que sinon c'est très atone au niveau des dépenses aussi. Je le rappelle, il faut équilibrer le budget en fonctionnement. Donc on a ces sujets-là, on a les sujets du Covid. Si demain nous arrive un troisième confinement, il est évident que cela pourrait changer la donne. Après, vous savez qu'on fait le budget primitif. Comme son nom l'indique, il est primitif, ce n'est pas un pléonasme. Un budget, c'est forcément primitif, mais enfin en tout cas, c'est son nom, il est primitif. Après il y a un budget souvent supplémentaire, et puis il y a des décisions modificatives qui peuvent intervenir. D'autant plus, là il va être fait en fin d'année. Une fois qu'on aura eu le compte administratif, c'est-à-dire l'intégration des résultats de l'année, ce sera l'année 2021, je parle d'une manière générale, pas pour Monsieur KUZBYT, parce que ça il le sait, mais bon je pense un peu généralement, on fera un BS vraisemblablement. Donc il y a des choses qu'on corrigera parce que c'est pas évident 6 mois ou quelques mois après, de tenir compte de tout ça. On peut avoir des effets exogènes, entre guillemets mérités. L'augmentation du point d'indice, voilà, c'est une vraie nécessité en réalité. Alors en tant que citoyen ou militant ou ce qu'on veut, je suis largement pour l'augmentation du point d'indice. En termes d'adjoint aux finances, c'est sûr que c'est moins drôle. Et c'est toute la problématique d'ailleurs dans la fonction publique. Si à un moment vous avez l'argent pour augmenter le point d'indice, vous n'avez pas le droit de le faire. Par contre, au moment où vous ne l'avez pas forcément, l'État va vous dire « il faut le faire ». Ce sont des injonctions. C'est comme ça, donc c'est possible que ça arrive. On ne sait pas. En tout cas, là, on a déjà un certain nombre de mesures déjà exogènes notamment le SMIC. Effectivement, c'est une nécessité. Il n'y a pas de souci sur tout ça. Bon, on est vigilants. Et vous l'avez dit, sur une masse salariale à 21 millions d'euros, il est clair qu'une augmentation d'un point du point d'indice ça peut vite, même si ce n'est pas que du régime indiciaire, ça peut quand même prendre des proportions importantes. Alors a priori, on verra, je ne fais pas de politique fiction non plus. Alors le Gouvernement que nous avons, je ne suis pas sûr qu'il soit pour l'augmentation du point d'indice. Après, à la mode actuellement, ils sont plutôt sur une refonte de la grille de la fonction publique, notamment des catégories C. Peut-être un petit peu sur les catégories B, mais l'augmentation généralisée du point d'indice, qui je trouve est la meilleure chose, à titre personnel, je ne suis pas sûr qu'ils soient sur cette ligne-là. Mais, enfin, on verra. Il est encore tôt et puis, vous l'avez dit, il y a des élections dans quelques mois.

Sur l'endettement, vous l'avez dit, de toute façon, tout le monde le savait, tout le monde le sait, la Ville s'est beaucoup désendettée après s'être pas mal endettée. Le problème de la dette, c'est pas la dette en tant que telle, ce sont les frais financiers. Un peu moins le coût du capital mais les frais financiers qui viennent eux directement percuter le fonctionnement. Donc là on les prend de plein fouet, les frais financiers. C'est ça qui est plus problématique. Pour autant si on fait de l'endettement, il ne s'agit pas d'acheter, de faire n'importe. D'abord, il y a un PPI qui, quelque part, nous engage. On ne va pas, l'année prochaine, cela m'étonnerait qu'on dise « tiens le PPI, il évolue. Du coup, on vous ressort un projet à 10 millions d'euros ». Je ne pense pas. On est sur, globalement, l'enveloppe de l'année précédente. Un petit peu plus. On avait indiqué, l'année dernière dans le DOB, être dans l'optique d'à peu près 10,5 millions d'euros. C'est ce qu'on avait indiqué l'année dernière. Là, vous réfléchissez un petit peu, on dit qu'il y a 3 millions de plus sur le PPI, cela pourrait être 12 à 13 millions de dette. En sachant qu'il y a beaucoup de marches d'escalier. La première marche d'escalier je vous l'ai dit, c'est 2023. Après, le capital restant dû à

l'endettement, il baisse très sensiblement. Donc, en gros, l'idée, c'est de se dire que, à la fin du mandat, on devrait être à un peu plus que la dette à la prise du mandat. C'est à dire qu'on était à 12,8 millions à fin 2019. Vous voyez, ce serait de se trouver un peu dans ces eaux-là. Alors, après, dans ces eaux-là, avec de nouveaux équipements, avec de l'investissement. C'est un peu l'idée. On va voir comment ça se met en place.

Madame la Maire

Étant entendu, je veux le préciser, que, si, pour répondre aux nécessités, et il y en a, cela supposait que le niveau d'endettement de la dette, soit un peu plus élevé, moi je n'y verrais pas d'inconvénient. La seule vigilance sur laquelle on serait, c'est ce que disait Monsieur LACROIX, enfin, la seule vigilance, au-delà du volume, il ne faut pas tomber dans des trucs ingérables non plus, c'est effectivement sur les frais financiers sur ce qui, dans cet endettement, vient percuter le fonctionnement. Parce que si c'est pour remettre, j'allais dire, à flot un patrimoine, répondre à des surprises qu'il peut y avoir, vous le savez, on a fait l'audit des structures, voilà, et on ne va pas laisser un équipement s'effondrer ou partir à la dérive, parce qu'on serait sur une orthodoxie budgétaire. Je dis des surprises, je ne dis pas que des choses ont été cachées. Je ne dis pas ça, Monsieur SILLY. Je dis qu'on fait des audits et qu'il y a des structures qui vieillissent, c'est tout.

Monsieur LACROIX

Sur l'investissement, très clairement, il y a évidemment une obligation de regarder l'état du patrimoine. On a des travaux d'investissement dans le patrimoine. Et pour autant, depuis plusieurs années, il y a eu, alors pour des raisons budgétaires, un moindre entretien du patrimoine qui nous amène maintenant à avoir un certain nombre d'équipements qui sont un peu dégradés. Donc on doit remettre de l'investissement là-dedans. Je ne dis pas que les autres ne l'auraient pas fait, je dis simplement qu'il faut le faire. On ne peut pas se contenter en 6 ans de mandat de dire « on ne fait que de la remise à niveau du patrimoine existant. ». Vous voyez parce qu'à un moment la Ville n'avance plus. Donc, à un moment, on est obligé quand même de régénérer, d'avoir des nouveaux bâtiments qui permettront de nouveaux usages, y compris peut-être permettront de se passer d'autres bâtiments plus anciens. Devailly est un exemple type. Vous pouvez dire : « on fait des travaux des gros travaux de remise en état de Devailly ». La salle, de l'avis de tout le monde, elle commence quand même à être obsolète. Vous pouvez mettre beaucoup d'argent dedans, mais ça sera quand même compliqué. On est obligé aussi de travailler comme ça. C'est l'équilibre entre les 2 qui n'est pas simple à trouver. Après, vous savez très bien, compte tenu de la situation financière de la Ville, qu'on ne peut pas avec un million d'épargne nette en BP financer sans emprunt. Ce n'est pas possible. Personne ne pourrait financer des travaux à hauteur de près de 30 millions d'euros sur un mandat. Et même, d'ailleurs, si c'était 20, ce serait compliqué quand même. Donc on va avoir besoin de réemprunter, ce qui est tout à fait normal. Et je pense que c'était visé par l'équipe précédente également. On sait qu'on a un espace de respiration comme on pourrait dire.

Le PPI, vous l'avez dit, on l'a dit, il est vivant. Alors on espère qu'il va évoluer positivement et qu'il ne va pas y avoir de très grosses surprises mais on a les discussions sur Interives, sur les écoles, on commence à avoir, il y a des études qui ont été faites. Il n'y a pas qu'Interives. Il faut savoir qu'il y a la conjugaison de plusieurs facteurs. Il y a Interives, il y a ce qui est en train de se monter, qui a démarré très tôt, d'ailleurs, qui n'était pas prévu. C'est Orléans qui a lancé ça, pour être très honnête, sur Libération avec ce Bricorama, où, tout d'un coup - c'était plus ou moins envisagé, pour avoir discuté avec pas mal d'équipes d'urbanisme - c'est sorti tout seul. Mais ça c'est pas la Métropole, c'est Orléans tout seul ce projet sur le côté Libération. Vous avez vu qu'ils ont rasé. Vous avez vu que ce n'est pas chez nous. C'est Orléans. Ce n'est pas la Métropole, ce n'est pas Fleury-les-Aubrais, c'est un projet de construction sur ce site-là de logements, entre autres. On a toutes les peines du monde à avoir les informations. Inutile de vous dire que ça ne va pas rester comme ça 15 ans. Alors donc ils ont des projets de construction qui peuvent amener à avoir des logements. Ce qui peut quand même amener une équation quelque peu différente sur ce quartier. Vous voyez ce que je veux dire. C'est pour ça que cela permet de raisonner à une échelle un peu différente. Et on a aussi dans le périmètre, pas si loin que ça de ces sites, le quartier des Groues. Dans les études de la Métropole, pour le coup, il y a ces sujets-là. Donc, vous voyez qu'on a plusieurs sujets à regarder. Les premiers chiffres qu'on a d'une école en tant que telle, purement pour les besoins d'Interives, dans un avenir très proche, c'est-à-dire à 5 ans, ils sont assez petits.

Après, la problématique viendra plus de la capacité à absorber ce surcroît d'élèves même si ce

n'est pas très important que de la nécessité de dire qu'il va y avoir tout d'un coup 400 enfants qui vont arriver sur le site. On n'en n'est pas là. En tout cas, pas d'ici la fin de ce mandat. Par contre - après les réflexions doivent s'engager - on a d'ores et déjà ce que je vous disais dans le projet de ZAC, puisque quand il y a une zone d'aménagement concerté, il y a une partie de l'enveloppe, en fonction des logements, qui est dédiée à des équipements, dont les écoles. Et actuellement il y a 2,5 millions d'euros de fléchés. Ce sont juste des calculs, des ratios, tant d'habitants prévus, etc. On serait sur 2,5 millions d'euros pour la ZAC. Ce qui permet déjà d'envisager une partie du financement d'une école. Après ce n'est pas du tout abouti, on a une réunion, c'est très récent.

Madame la Maire

Il y a 10 jours, une semaine.

Monsieur LACROIX

Oui il y a, 10, 15 jours. Donc c'est très récent. On savait qu'il y avait cette enveloppe ZAC, on était au courant, mais il n'y avait rien, cela n'avait pas beaucoup avancé. Là, c'est en train d'avancer un petit peu plus. En tout cas, il y a peut-être des choses qui vont évoluer. Voilà pour moi l'essentiel je crois que j'avais à redévelopper.

Monsieur SILLY

Je vais essayer, pour le coup, de ne vraiment pas faire de redites parce que vous avez répondu à quelques-unes des questions que je m'étais notées également et qui étaient communes avec Stéphane KUZBYT. Déjà, effectivement, un retour sur le cycle budgétaire tel qu'il avait été voulu, souhaité. D'ailleurs je crois savoir que cela avait fait l'objet d'un consensus de s'aligner sur le calendrier. Il y avait une année de césure avec une année qui était forcément compliquée avec le Covid et puis votre arrivée à la tête de la Ville de Fleury. Donc là on revient sur cet alignement calendaire, exercice budgétaire qui apporte de la visibilité, et de la cohérence. Donc c'est plutôt intéressant.

Vous l'avez dit, une autoroute budgétaire, si vous me permettez... non, non, c'est mon expression, Monsieur LACROIX. Une autoroute budgétaire qui est liée, en grande partie, et vous l'avez dit, au travail de désendettement qui a été fait et qui a été pour le coup colossal. Vous avez rappelé le ratio de désendettement entre 2016 et 2020. Et les graphiques sont effectivement très parlants. Il a été aussi question de l'épargne nette celle qui est vraiment l'indicateur, avec ce seuil, qu'on fixe en général traditionnellement à un million qui permet d'envisager l'avenir et le Fleury de demain. Une dette qui est pour le coup saine et sécurisée, cela a été rappelé. Preuve de la bonne gestion, en bons parents, puisqu'on ne peut plus dire ni père ni mère mais en bon gestionnaire de famille.

Vous êtes revenu aussi sur les dotations qui tendent à s'équilibrer ou en tout cas à éponger la baisse par l'augmentation de l'autre. Il est aussi question dans le document qui nous a été remis et proposé à la lecture de la baisse plus globale et sur le temps long de la baisse des dotations de l'État qui effectivement a été particulièrement forte entre 2014 et 2017 et qui baisse toujours, mais de manière moins forte.

Quelques éléments intéressants qui sont traduits à travers ce document mais qui dépassent j'allais dire les questions budgétaires. C'est le travail qui sera mené et qui est déjà mené sur la tarification des services municipaux, qui est un axe de travail important. Je partage, on partage. Je trouve intéressant et porteur de faire cette remise à plat. Donc c'est mentionné dans le document. On approuve. J'ai entendu aussi les réponses, les débuts de réponses, même si le débat semble loin, mais les débuts de réponses concernant les besoins en équipements publics sur Interives. On est sur le temps long mais ayons ces éléments en tête, y compris sur des budgets qui dépasseraient les crédits réservés par la Métropole dans le cadre de ce projet d'aménagement puisqu'il n'y a pas que la question des écoles. Cela va bien sûr beaucoup plus loin. On a pris le sujet des écoles mais il y en a évidemment d'autres.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit, certains éléments sont partagés. D'autres moins, forcément, dans les orientations que vous entendez prendre. Quelques questions néanmoins en matière de subventionnement aux associations, vous avez rappelé qu'on revenait sur les bases de l'exercice de 2020. On avait d'ailleurs échangé. On avait eu une présentation très complète. Je pense, notamment au CJF boxe qui s'était retrouvé dans une très grande difficulté et la nécessité

de suspendre la critérisation, pour un an. Vous indiquez des échanges avec les associations qui pensent que les bases de subventions de 2020 sont jouables pour 2022. Au regard de la crise sanitaire qui tend à se poursuivre, est-ce qu'on fait bien d'être aussi serein ? Et revenir sur les bases de 2020 ? C'était une question, mais pas une critique franche.

D'autres points dans ce document aussi. La construction de la Maison Pour Tous Jean Vilar, qui est mentionnée en page 2 du document avec une « concrétisation », le terme est selon moi mal choisi. Je n'aime pas faire de la sémantique mais quand même, une « concrétisation » alors que, dans le PPI qui est un peu plus loin et renseigné au travers d'un tableau, on observe que les grands enveloppes d'investissement sont versées en 2023, 2024. Donc ça laisse à supposer que l'équipement ouvrirait fin 2023 au premier semestre 2024. Et donc la « concrétisation », c'est pas pour 2022. La concrétisation du début du chantier mais en aucun cas la ré-ouverture de la Maison Pour Tous, en lieu et place de la Maison Pour Tous actuelle. Donc un jeu d'écriture, mais bon, il y a aussi un exercice d'affichage politique dans ce document. Donc une critique mais en considérant aussi cet élément-là.

Vous évoquez aussi, c'est évoqué dans la même phrase, le lancement des réflexions préparatoires à la reconstruction de Devailly et de la salle des fêtes. Alors on est favorable aux deux et là-dessus, je ne vous apprends rien, néanmoins, ça peut être aperçu comme un détail, mais pour moi ça n'en est pas un. En tout cas c'est une question, c'est que ces 2 équipements, la reconstruction et la création apparaissent sur la même ligne. Cela n'était pas le cas l'an passé. Est-ce un souci de simplification du document ? Est-ce que c'est simplement une écriture qui vise à simplifier le tableau ou simplement déjà une première pierre, ou une première orientation qui viserait à avoir un complexe qui serait, qui serait raccordé ? Cela peut être opportun mais peut-être attendons le cycle de consultations des usagers qui, je l'ai appris en consultant le site internet, a semble-t-il déjà commencé. Et je crois d'ailleurs que dans le budget participatif l'an passé, il était déjà question de ces éléments-là : de salle des fêtes et de ce besoin en équipement. Toujours le regret que nous avons formulé l'an passé quant à la salle des fêtes avec une livraison tardive à l'échelle du mandat. Et on avait regretté son caractère tardif et peut-être l'effet d'opportunité politique, voire même électorale dans le cadre des élections, on en est bien loin de 2026, mais on forme à nouveau ces regrets-là.

Idem sur le projet d'EHPAD dont il est question en page 2 du document avec le début des travaux qui sont engagés pour 2023. L'an passé, il y avait également une ligne au travers du PPI et donc on avait une interrogation sur la question de la temporalité de la mise en œuvre des structures et donc du portage financier de la création de cet EHPAD. Est-ce que c'est l'histoire d'un an ou est-ce que déjà c'est porté par la nouvelle structure dite « ad hoc » pour la mise en œuvre de cet EHPAD ?

Ensuite, plusieurs points d'agacement, cette fois-ci, à la lecture du document lorsqu'il est question de bâtiments communaux qui auraient souffert d'investissements de crédits. Alors il est vrai que tous les bâtiments n'ont pas été tous logés à la même enseigne, mais on peut rappeler, tout de même, sur le mandat précédent, la relocalisation de la police municipale, l'ouverture du pôle urbain pour sortir les agents des Algeco, qui étaient au bout du parking des Sablons, la création du pôle solidaire et la maison de santé pluridisciplinaire. Vous l'avez dit, vous faites des choix et des choix ont été faits. Donc de l'insuffisance de crédit mais pas sur tout, et il y a eu des projets faits pour les agents et pour recevoir les Fleurysois dans des conditions décentes, voire même sensiblement, voire très sensiblement améliorées.

Il est question aussi de la vétusté de la piscine. Alors, pour avoir fait un petit travail d'archives, je crois qu'il y avait eu des crédits importants, plus de 50 000 euros. On a, je crois, même frôlé les 100 000, et ça, c'était effectivement régulier, tous les ans. Mais vous me direz si je ne m'abuse.

Et puis un mot qui m'a un petit peu gêné, c'est « l'insalubrité » des locaux de vie du service cadre de vie dont tout le monde sait qu'ils sont effectivement en très mauvais état, ils sont même en fin de vie, et ça tout le monde le reconnaît. Mais « l'insalubrité » étant qualifiée en droit, j'ai eu une petite sensibilité à la lecture de la page 2 du document et je tenais à vous le dire.

Bon, finalement, très peu de choses abordées quant au développement durable, qui est confondu

avec l'embellissement de la ville. C'est souvent la critique qu'on vous fait, d'ailleurs, de dire que, au travers du fleurissement, il y a un embellissement de la ville qui est poursuivi, mais qu'il y a un effet de « rhabillage » un petit excessif en développement durable. Et cette phrase paraît assez claire de ce point de vue-là.

Un commentaire global et merci par avance pour la réponse aux questions. Effectivement un budget assez prudent. La balance qui a été montrée tout à l'heure avec les recettes qui augmentent et les dépenses également, mais en tout cas les recettes qui augmentent davantage que les dépenses. Peut-être et c'était déjà la critique que nous avons faite l'an passé, un budget qui, finalement, pourrait être perçu comme trop prudent même s'il y a effectivement des crédits supplémentaires dans les lignes d'investissement qui sont traduits dans le PPI. Voilà ce que je voulais vous dire en préambule.

Madame la Maire

Je vais vous donner quelques éléments de réponse et puis Madame COULON, peut-être, sur les associations. J'allais donner des éléments, mais allez-y.

Madame COULON

Pour les subventions sportives, j'ai reçu pendant tout le mois toutes les associations sportives pour voir déjà comment elles se portaient financièrement. Aujourd'hui on peut dire qu'il n'y a pas de difficultés financières pour les associations sportives. Et ce que je pourrais dire c'est que le soutien que nous avons apporté aux associations sportives la saison dernière a permis de consolider les finances parce que, vous le savez comme moi, ils ont subi une saison blanche. Donc pas de frais d'arbitrage, pas de frais de transport, etc. Alors pour la boxe, ils étaient en difficulté, mais pas financière. Ils avaient eu une baisse de licenciés. C'était surtout ça. C'était pas financier, c'était la baisse de licenciés. Et aussi pour le soutien aux associations, ce qui leur a permis, c'est de baisser les renouvellements de licence et ça, cela a été important pour faire revenir les licenciés dans les clubs. Voilà ce que je pouvais dire pour l'instant.

Madame la Maire

C'est très important parce que ce qu'on a mis en œuvre avec ce maintien effectivement ça permet aux associations de faire un geste sur le prix des licences pour maintenir, enfin pour continuer à avoir des adhérents, parce que parfois, il y en a qui auraient pu hésiter à reprendre une licence. Il y en a qui ont arrêté. Cela permet d'avoir aussi de nouveaux adhérents pour continuer à avoir une vie associative la plus dynamique possible. On verra prochainement ce qui va vous être proposé au vote de ce Conseil municipal et qui est en cours d'élaboration et de finalisation. Vous le verrez en commission, bien sûr. J'ai demandé aujourd'hui même qu'on ait un temps de concertation aussi avec les associations réunies pour leur faire état de ce qu'on propose. Nous on dispose aussi d'éléments parce que c'est normal quand on verse une subvention. On contrôle ce à quoi c'est employé, et dans quel contexte. On a une vision sur la situation des associations qui nous permet de dire que, concrètement, il n'y aura pas de difficultés. Je vous dis : la logique, c'est d'appliquer les critères tels qu'ils étaient définis. Et comme on l'avait déjà fait, quand cela amène à une baisse, on continue à absorber une partie de la perte. Mais je vous le dis aussi en regardant de très près la situation de l'association parce qu'il n'est pas question qu'on laisse une association en difficulté. Ceci dit au vu des éléments dont on dispose, je peux vous dire que ce ne sera pas le cas. Donc il n'y a pas de souci, et on va nouer le dialogue avec les associations.

Par ailleurs, oui, vous parliez de « concrétisation », ça veut dire que c'est le début des opérations physiques. Pour la Maison Pour Tous Jean Vilar, c'est de la politique mais au sens noble du terme, je veux dire, parce que c'est quand même un signal qui est adressé, et encore une fois le fonctionnement n'est pas interrompu. La Maison Pour Tous, ils développent des activités tous les jours.

Pour votre question sur laquelle je n'étais pas sûre d'avoir compris : oui, si on met sur la même ligne salle des fêtes et Devailly. C'est parce qu'on est en réflexion sur la pertinence d'avoir un pôle qui regroupe ces deux équipements en regardant de près les synergies qui pourraient être à l'œuvre tant en termes de fonctionnement qu'en termes bâtimentaire et architectural pour optimiser les coûts et les dépenses dès lors que cela répond aux besoins. Donc là aussi on va avoir des consultations, on va voir. Par contre, la consultation n'est pas lancée, Monsieur SILLY. Ce que vous

avez pu voir, c'est la consultation sur l'EHPAD.

Monsieur SILLY

Pardon, excusez -moi, je me suis un petit peu avancé, je parlais aussi de réflexions qui avaient eu lieu l'an passé dans le cadre du budget participatif et je ne parlais pas de cette édition-là. Cela a été un abus de ma part.

Madame la Maire

Ok. Et c'est pour ça qu'on s'est dit, mais vous vous souvenez, l'an dernier on était au début du PPI, on avait mis deux lignes et je vous avez même dit : « Je ne suis pas sûr que dans la programmation il ne faudra pas intervertir les deux équipements etc. au vu aussi des dossiers de demandes de subventions, d'inscription dans des dispositifs possibles d'autres collectivités. ». Notre réflexion elle avance et on se dit que creuser cette piste-là d'un équipement un peu complet, d'un pôle, c'est peut-être pertinent. On va regarder en quel sens cela l'est et croiser cela avec les besoins.

Sur l'insalubrité des locaux du cadre de vie, je vais laisser Monsieur LACROIX répondre et puis peut-être Monsieur VARAGNE aussi. Mais je veux juste dire « insalubrité », il y a des caractéristiques juridiques quand on parle de logements insalubres au sens juridique du terme, au sens de la législation en la matière. Après, d'une part, c'est pas non plus une marque déposée. C'est un vocable qui existe dans notre dictionnaire qui renvoie plus qu'à des critères juridiques à une définition globale, dont je vous assure que les éléments sont réunis quand on est dans les locaux. Ils sont patients, nos agents, de ce point de vue. Soit Monsieur LACROIX sur le volet RH, soit Monsieur VARAGNE, pourront corroborer mes propos.

Et enfin, sur un budget prudent, trop prudent, j'ai envie de dire que c'est à la fois, oui un budget prudent mais résolu dans sa prudence. Parce que si vous regardez la balance qu'on vous a présentée, oui, il y a des recettes qui augmentent plus que les dépenses n'augmentent, d'où la prudence. Mais et cela va être en lien avec les fameux pansements qui ont pu rythmer nos débats dans le précédent mandat, la différence est bien moindre que ce qu'elle était sur les budgets du précédent mandat. Donc c'est en cela que je dis que l'on est prudent parce que c'est nécessaire de l'être mais pas à outrance parce qu'il faut aussi agir vraiment. Il y a besoin qu'on soit au rendez-vous pour les Fleurysois. C'est pour ça que je vous disais prudent mais résolu. Monsieur BOITIER voulait prendre la parole.

Monsieur BOITIER

C'était juste pour confirmer ce que Madame COULON disait tout à l'heure. J'ai assisté à une réunion, enfin une assemblée générale la semaine passée d'une association qui a quand même divisé son tarif par 6. De 150 euros, ils sont passés à 25 euros. Et cela a permis aujourd'hui de faire remonter les effectifs. Donc ce n'est pas effectivement sur l'aspect budgétaire aujourd'hui que les associations ont un gros souci, mais il faut relancer pour que les gens puissent venir et participer.

Madame le Maire

Monsieur AUBRY

Monsieur AUBRY

Merci, Madame la Maire. On a assisté à des échanges très intéressants. Il y a eu beaucoup de questions pertinentes et de réponses éclairantes. On est parfois allé beaucoup dans le détail. Mais si on adopte un point de vue plus synthétique, on peut dire que les orientations générales sont claires. Elles démontrent qu'une municipalité de gauche peut avoir une gestion rigoureuse des deniers public tout en tenant ses promesses de campagne. Donc comme l'a signalé Monsieur SILLY, je crois, on peut citer la volonté de garder une capacité d'autofinancement qui approche le million d'euros. Ce qui démontre une détermination à dégager des marges pour l'investissement. La municipalité a aussi pris en compte la nécessité d'entreprendre les travaux qui n'avaient pas été effectués par la municipalité précédente. Quand le patrimoine immobilier de la Ville est dégradé, par exemple l'achat de modulaires pour les agents du cadre de vie, vestiaires, bureaux, réfectoire, pour 500 000 euros. On peut citer également des travaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour environ 200 000 euros. Donc la municipalité tient ses promesses de

campagne. On peut citer le maintien du budget participatif pour 100 000 euros. Cette initiative avait remporté un grand succès et il faut se féliciter qu'elle soit reconduite. Point important également, il y a une politique fiscale stable. Le taux d'imposition n'a pas été augmenté. L'augmentation des recettes liées à la taxe foncière correspond à la seule augmentation des bases fiscales par l'État. Donc voici mes quelques remarques sur les orientations budgétaires.

Madame la Maire

Merci, Monsieur AUBRY. Je vais laisser répondre Monsieur VARAGNE.

Monsieur VARAGNE

Très rapidement, moi, je n'avais pas compris tout à fait dans l'intervention de Monsieur LACROIX une attaque franche du bilan de l'équipe sortante. Il y a aussi des dépenses qu'on doit faire aujourd'hui même s'il y a eu un entretien normal des bâtiments. Je pense à La Passerelle. Il y a eu une panne du groupe froid, et La Passerelle a été entretenue. On a besoin de faire des dépenses. Moi je vais faire une attaque plus franche et plus directe du bilan. Moi je vois 200 000 euros pour l'ADAP. Alors 200 000 euros pour 2022. O arrive à 700 000 euros presque, sur les 3 prochaines années. Les chiffres mentent moins souvent que les mots. Donc moi je reprends le bilan. En 2017, la Ville a dépensé un petit peu moins de 31 000 euros. En 2018, 23 000 euros, en 2019, 66 000 euros, en 2020, 53 000 euros. C'est-à-dire que l'année prochaine, en une année, on va faire plus que sur les 4 années qui ont précédé notre arrivée à la tête de la Ville. Dans un pays qui est la cinquième puissance mondiale, dans une Ville qui se prétend bien gérée, on parle quand même de travaux pour élargir les portes, changer les sanitaires et des rampes d'accès pour des personnes à mobilité réduite. Ce n'est pas non plus des investissements insurmontables. Je rappelle que la loi a été votée en 2005. Que le plan obligatoire a été adopté en 2015 et que l'on a une dérogation parce qu'on a un bâtiment qui est un peu compliqué, qui est La Brossette. Sinon on devrait déjà quasiment avoir fini. Il faudra avoir fini en 2024 et ça va être compliqué, pas parce qu'on manque d'argent, mais aussi parce que les équipes manquent de temps pour tout faire, pour faire tout ce qu'il reste à faire. Donc c'est ça aussi le bilan. On a eu des conseillers municipaux qui, il n'y a pas si longtemps, étaient très fiers de leur bilan. Je voudrais simplement dire que ça aussi c'est le bilan. C'est un bilan qu'il faut assumer aussi sur l'ADAP. Il y a encore beaucoup de travail parce que très peu a été fait dans le mandat précédent.

Monsieur LACROIX

En complément parce que, du coup, cela illustre à la fois l'intervention de Patrice AUBRY et celle de Sébastien VARAGNE. Sur l'axe qui est donné, enfin vous le disiez, oui bon, prudent, pas trop prudent, alors que n'auriez-vous pas dit si on avait dépensé sans compter comme évoqué par Monsieur KUZBYT. Il n'a pas dit qu'on le faisait, il a dit qu'il ne faudrait pas le faire.

Moi je suis rigoureux. Je ne dis pas, je n'ai jamais dit que la situation antérieure était facile. J'ai toujours dit dans les débats avec l'équipe précédente, avec Marie-Agnès LINGUET, que ce n'était pas forcément simple. Après, on a des orientations, des choix qui peuvent être différents. Très clairement. On n'a jamais dit non plus - vous m'excuserez l'expression parce que dans ma bouche c'est quand même un peu particulier - qu'on allait « faire des miracles ». C'est pas le cas, les réalités, les chiffres, ils sont têtus, et notamment ceux des recettes parce que les dépenses ne dépendent jamais que des recettes qu'on a. Donc sur les recettes, vous connaissez la structuration des recettes. On a quelque chose qui est relativement atone depuis plusieurs années. Il y a eu la baisse des dotations effectivement de l'État mais pas seulement. On ne peut pas dépenser plus qu'on a et surtout dans une collectivité, ça c'est clair. Après, il y a des choix. Vous avez souligné le désendettement, et je le souligne aussi. Mais le désendettement, il faut quand même reprendre les choses dans l'ordre. Les équipes précédentes ont désendetté de manière plutôt serrée la Ville en ayant fait, avant, grimper la dette à 37 millions d'euros. Donc on peut désendetter mais ils l'ont endettée aussi. Cela correspondait aussi à un cycle d'équipements. C'est La Passerelle qui a coûté quand même assez cher et qui a amené à s'endetter de manière assez importante. Donc il y avait un cycle. Après un cycle de désendettement, peut-être un peu long, peut-être pas, je ne sais pas. Peut-être qu'il n'y aurait pas eu la baisse de dotations, je pense qu'ils auraient endetté avant, mais j'en sais rien, je n'étais pas dans les secrets. L'équipe sortante savait que de toute façon, il n'y a pas d'autoroute financière, mais en tout cas une opportunité, puisque là on va prendre un seuil. Mais, au-delà de l'opportunité, c'est une nécessité. Et là je reprends ce que disait Monsieur KUZBYT. Si on dit : « Tiens, l'argent coule à flots, ça y est, dépensons sans

compter ». Ce n'est pas le cas. Vous voyez les projets qu'on a. C'est pas du tout cela. Ce sont des projets qui ont mûri qui correspondent à nos engagements de campagne. Mais nos engagements de campagne ont été bâtis parce qu'on avait travaillé cette projection financière, sans avoir tous les éléments. Preuve en est qu'on n'était d'ailleurs pas trop mauvais dans notre prospective faite sur nos petits bouts de papier.

Après, on va voir comment on travaille là-dessus. Vous citiez plusieurs sujets, je reviens sur l'entretien des bâtiments communaux. Oui, effectivement, il y a eu un déficit d'entretien des bâtiments communaux. Il n'y a pas que moi qui le dit. Il y a des audits. Il y a les services qui disent : « les enveloppes ont quand même drôlement diminué ces dernières années ». On a l'impérieuse nécessité d'augmenter ces enveloppes-là et je reconnais que ce n'est pas si simple que cela. Après il y a des choix qui peuvent être faits. Rappelons que la dernière école qui a été faite à Fleury-les-Aubrais date de 1990. C'est Louis Aragon. Et il n'y a quasiment pas eu de travaux conséquents faits sur les écoles de Fleury-les-Aubrais. Quand je dis des travaux conséquents, c'est au delà la peinture. Et encore que, maintenant on se retrouve encore avec des salles de classe qui n'ont pas beaucoup changé depuis que j'étais petit à l'école à Fleury-les-Aubrais, avec de la moquette sur les murs, des choses comme ça. C'est quand même des choses qui sont très passées.

Pour la piscine, on n'a pas dit non plus qu'elle n'était pas entretenue. On a dit qu'il y avait un entretien, si j'ose dire, au fil de l'eau. Donc 50 000 euros, entre 50 000 et 100 000 euros par an ou tous les 2 ans. C'était fait. On avait posé la question plusieurs fois à Marie-Agnès LINGUET, qui n'avait pas cet objectif-là. Une fois, je peux vous ressortir le PV du Conseil municipal, il y a peut-être 3 ou 4 ans, elle m'a dit « on ne va pas investir dans une piscine, alors qu'il y en a une autre qui est en train de se construire, à 3 kilomètres ». Et je suis désolé, la piscine d'Orléans n'est pas adaptée à faire un bassin d'apprentissage pour les petits Fleurysois, pour les associations, etc. Elle est déjà, je pense, très utilisée parce qu'elle est faite pour Orléans. Ce n'est pas une piscine métropolitaine. Ce qui aurait été peut-être intelligent, c'est de faire une piscine métropolitaine et là il y avait une vraie communauté d'intérêts. Malheureusement Orléans a fait sa piscine et nous il se trouve qu'il faut qu'on ait une piscine parce qu'on a des enfants, on a des associations, etc. Et puis aussi quelques-uns à être des nageurs en loisirs. Donc là il se trouve que dans un audit on dit que sur la piscine il va falloir investir un peu plus. Vous voyez l'état du PPI, on est à 1,4 million d'euros. Imaginez que la toiture de la piscine date de 1977, date de l'année de création de la piscine. C'est du bardeau bitumeux, qui a presque 50 ans. Cela commence à devenir compliqué. On n'est même pas sur des phases de grande rénovation, on est sur une phase technique, plutôt. On ne sait pas quelle enveloppe on va y consacrer. Peut-être qu'on fera progressivement. Mais il y a une chose qui est sûre, par exemple, c'est que l'adaptation de la piscine, elle n'est pas faite et il faut la faire. Déjà, il y a cette enveloppe pour faire l'accessibilité aux vestiaires pour les personnes à mobilité réduite. On a déjà ces sujets-là. Voilà, il y a plusieurs sujets comme ça. Après, il ne s'agit pas de dire : « On arrive, tout est mieux, avant c'était pas ça ». On fait des constats.

Concernant l'EHPAD, vous l'avez dit après il n'y a plus de ligne EHPAD puisque la première année, on avait porté, comme l'établissement public n'était pas créé, le début du projet. On avait mis une enveloppe. Maintenant il y a plus nature d'avoir cette enveloppe, c'est l'établissement public autonome qui porte le projet. Après sur l'histoire projet, pas projet, concrétisation, etc. Vous savez, il y a des termes très techniques quand on fait en mode projet et dans le domaine de l'ingénierie. Après tout le monde s'y perd. Entre le projet mais qui n'est que le projet, puis le projet mais qui a déjà de l'étude entre la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, etc. C'est un peu compliqué. Quand on dit qu'on rentre en concrétisation, c'est parce qu'on rentre quand même dans une phase qu'on appellerait une phase réalisation - dans le domaine technique, ça s'appelle comme ça - mais la phase réalisation c'est déjà les études. Donc, on est dans les études.

Sur l'insalubrité, en tant que RH, je confirme. Pour le coup, je prends ma casquette RH, les locaux du cadre de vie, actuellement c'est... Et encore c'est marqué « insalubrité » et on aurait pu dire des locaux indignes parce que l'on est dans des conditions de travail qui sont catastrophiques. Cela a été toujours repoussé. Vous savez, à un moment, on nous a présenté en budget la réfection de la toiture du CTM qui était en fibrociment comme une amélioration des conditions de travail. Excusez-moi, d'abord c'était 80 000 euros, si je me souviens du chiffre. C'était il y a 2, 3 ans. J'avais dit à Madame LINGUET : « C'est de l'entretien du bâtiment. Effectivement c'est peut-

être mieux isolé mais ce n'est pas une amélioration en tant que telle ». Et puis alors si c'est juste du fibrociment, donc il y a de l'amiante dedans. Pour le coup, ce n'est même pas une amélioration, c'est une obligation légale. Si jamais il y avait des particules qui tombaient. Pour le coup, cela tombe sur le coup de la loi. Donc, là, par contre, c'est 550 000 euros. Ce n'est pas rien. Et puis pour finir sur la transition écologique, la transition écologique, elle est transverse. Évidemment, vous ne trouverez pas dans les quelques lignes, car c'est quand même très synthétisé le DOB, vous ne trouverez pas « transition écologique : X euros ». Évidemment qu'il y a une conception écologique qui va rentrer dans la conception des nouveaux bâtiments. On ne partage pas, mais ça je le sais, sur l'amélioration du cadre de vie qu'on a portée dans notre programme. Quand on plante des bulbes durables, c'est de la transition écologique. Mais je me rappelle de certains pendant la campagne qui avaient dit que ce n'est pas avec la forêt d'Amazonie qu'on allait construire pour la micro-forêt, la nano-forêt.

Madame la Maire

Que les nano-forêts n'allaient pas lutter contre la déforestation amazonienne. Monsieur SILLY et après je vous propose de clore ce débat.

Monsieur SILLY

Deux trois points techniques encore. Quelques questions. Quelques remarques par rapport à ce qui a été dit mais on aura l'occasion de revenir effectivement sur les différents points à l'occasion du budget. Je ne conteste pas la nécessité d'entamer des travaux sur la piscine et des travaux importants. D'ailleurs je crois savoir que l'audit a été lancé en 2019. Il y avait eu un audit en 2019. C'est donc bien que la majorité précédente avait conscience qu'il fallait faire des travaux. Et cette fois-ci, vous m'avez fait sourire : non pas « au fil de l'eau » les travaux d'entretien mais une profonde restructuration de la piscine. D'ailleurs, vous avez parlé de la mise en accessibilité mais il y avait aussi tout un tas de questions liées, je n'aime pas le terme mais, à « l'automatisation de la piscine » pour avoir des casiers en libre service notamment au niveau des vestiaires. Mais on aura l'occasion d'en reparler. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a pu être dit. Lorsque j'ai évoqué un budget peut-être trop prudent, je pense notamment au regard des investissements, mais mon collègue y reviendra, c'est qu'on peut s'interroger sur l'opportunité à emprunter dès l'année prochaine au regard des taux qui sont particulièrement bas et dont on peut supputer qu'ils remonteront en 2023. Et c'est aussi dans ce contexte-là que prudent, peut-être trop prudent. Et la critique se fait sur effectivement la deuxième partie de la phrase. Merci pour vos réponses quant aux associations. Merci aussi pour la réponse sur Devailly et sur la salle des fêtes avec ce regroupement sur la même ligne. Voilà les quelques éléments sur lesquels je voulais revenir.

Quant à l'insalubrité dans les locaux du cadre de vie, effectivement, on sait que la situation est compliquée, qu'elle n'a que trop duré. Alors vous relevez le chiffre de 550 000 euros mais la relocalisation des services de l'urbanisme, du CCAS n'a pas été gratuite, Monsieur LACROIX. Donc beaucoup de choses ont été faites. Je tenais juste à le dire.

Monsieur LE BEUZE

Donc moi je vais plutôt revenir sur des points un peu plus techniques et en premier lieu je voulais remercier Monsieur LACROIX pour ce compte rendu et puis l'ensemble des services aussi, qui ont participé à ce rapport.

Madame la Maire

On peut les remercier, effectivement, vous avez raison.

Monsieur LE BEUZE

A la lecture de ce dossier, le premier constat qui peut être dressé, comme on l'a dit, que c'est un budget prudent avec des recettes et des dépenses qui n'augmentent que très légèrement.

Toutefois, un certain nombre d'interrogations et de remarques apparaissent. La première d'entre elles se trouvant en page 3 quand il est fait référence à la réforme des indicateurs financiers, et fiscaux avec la dernière phrase : « Ces évolutions sans impact en 2022 seraient introduites de façon très progressive, avec un horizon fixé à 2028 ». Quelles prévisions, estimations en découlent et quels sont les impacts pour la Ville ?

Concernant la structure de la dette, on peut se féliciter de la situation saine et non risquée de la Ville, due à l'assainissement de la précédente majorité. Dans le rapport, il est évoqué le recours probable à un emprunt d'environ 2 millions d'euros en 2023. Au vu de la conjoncture économique et bancaire actuelle ne serait-il pas, dans une logique d'optimisation et de prévision, intéressant de procéder au recours à l'emprunt dès maintenant, quand les taux d'intérêt sont les plus avantageux, alors que l'année prochaine ou en 2023 les taux auront irrémédiablement augmenté.

En ce qui concerne la stratégie financière évoquée en page 15 et 16, je reviens sur les propos de mon prédécesseur, quant au niveau de l'épargne nette qui est fléchée à environ 1 million d'euros, voire un peu moins selon ce qui a été projeté lors de la commission finances RH à laquelle j'ai assisté. Nous devons donc être vigilant à ne pas passer sous la barre symbolique afin d'avoir une gestion saine pour la Ville.

Concernant le PPI et donc en page 16 entre le rapport de l'année dernière et celui-ci, nous sommes donc globalement comme vous l'avez dit, sur une hausse de 3 millions d'euros. Après comparaison à périmètre égal sur le rapport 2021. Donc, après étude, il y a 1,6 million d'euros d'impact sur les entretiens renouvellement du patrimoine, acquisition de mobilier, matériel, et transition écologique dont 600 000 euros rien que sur 2022. Sur une rubrique qui est assez floue au demeurant, serait-il possible d'avoir plus de détails sur ces enveloppes ? Ensuite, le coût de la Maison Pour Tous Jean Vilar augmente par rapport à 2021 de 200 000 euros. Permis notamment grâce à une réduction de 190 000 euros sur le déploiement de la fibre. Et puis, le montant de l'accessibilité qui diminue de 60 000 euros et, là, une surestimation avait-elle été faite l'année dernière pour accentuer éventuellement un affichage politique ? Parce que, au vu des débats, on peut se poser la question.

Ensuite, en page 15, pour les éléments liés aux dépenses de personnel, il est couramment admis que dans une situation classique pour une Ville, il y a une hausse normale d'environ 1,5 % par an. Cependant, dans le rapport, nous sommes sur une hausse s'établissant à 1,2 %. On estime à environ 1,5 % d'augmentation par an sur une augmentation classique. Dans le rapport, elle est fléchée à 1,2 %. Donc, en apparence, cela peut sembler positif mais c'est un peu en trompe-l'œil car cela peut présupposer soit des départs qui ne sont pas remplacés, soit des suppressions de postes, notamment dues à une réorganisation des services. En partie. Ou peut-être même dues un climat social compliqué. Cela se confirme, notamment via un nombre conséquent de recherches d'emploi publiées sur le site Facebook de la Ville, sur lequel je suis alerté par des habitants qui s'inquiètent de voir autant d'annonces. Cela traduit-il plusieurs départs au sein des services ? En page 12, sur le point des recettes RH, notamment liées à la refacturation auprès du CCAS et de de la RAPA et de La Passerelle, on constate une hausse de 52 000 euros, dont environ 11 000 euros sont rattachables au CCAS. Dans quelle mesure se répartissent les 40 000 euros restant de refacturation par rapport à la RAPA et à La Passerelle ?

Et concernant les subventions au CCAS, en effet elles diminuent de 40 000 euros. En étudiant d'un peu plus près le budget du CCAS, on constate que cela a eu un impact direct pour eux sur leur gestion courante et on voit moins 40 000 euros sur leur gestion courante. Ainsi j'en conclus qu'ils ont moins de marges de manœuvre pour leurs actions courantes. Curieuse façon de concevoir une Ville plus juste et plus solidaire. Si on résume, au niveau du CCAS, il y a moins de subventions accordées, plus de refacturations de salaires. Doit-on en conclure qu'il y a un transfert potentiel des RH sur le budget du CCAS, qui en subit le surcoût.

Madame la Maire

Sur la réforme des indicateurs je vais peut-être laisser Monsieur LACROIX répondre. La structuration de la dette, vous dites qu'elle est saine, donc pas de souci. Sur la prudence qu'il pourrait y avoir à anticiper l'endettement, moi je suis prête à tout regarder, mais ça me semble, même si les taux sont bas, un peu hasardeux d'aller emprunter avant d'avoir besoin des montants. Qu'on puisse éventuellement regarder dans quelle mesure on peut négocier un emprunt qui se réaliserait après, je ne sais pas si cela fait partie des techniques financières envisageables mais on peut le regarder. J'en suis d'accord, c'est-à-dire décider à un instant T que l'endettement, enfin que l'emprunt pour nous démarrera différemment, on peut éventuellement regardez ça. Mais emprunter, j'allais dire monnaies sonnantes et trébuchantes, un an avant, quand on sait l'impact que cela a sur le budget de fonctionnement ça me semble un peu hasardeux. Pour le PPI page 16,

vous dites qu'on est à plus 3 millions d'euros peu ou prou par rapport au PPI de l'an dernier. Oui c'est ça. Et vous nous demandez le détail sur les 1,6, c'est ça ?

Monsieur LE BEUZE

Sur la ligne qui concernait les services.

Madame la Maire

En fait, tout ça, vous aurez le détail dans le budget. Là on est vraiment sur les orientations budgétaires, Monsieur LE BEUZE. Mais cela fait partie, oui, de l'acquisition de matériel, de renouvellement, d'entretien, ce qu'on fait en régie, etc, etc. Mais je ne comprenais pas parce que vous dites 1,6 mais c'est 2,6 en fait. Non ? Ce n'est pas cette ligne-là dont vous me parlez ?

Monsieur LE BEUZE

C'est à périmètre constant de 2022 à 2026. j'ai pris un global.

Madame la Maire

Ah oui, d'accord. D'accord. Cela augmente de 1,6. Et d'où vient cette augmentation, c'est ce que vous disait Monsieur LACROIX, on a recalibré parce qu'on a constaté qu'il y avait des endroits où c'était juste pour que les services fassent les choses comme il fallait. Aucun lien entre l'augmentation de la ligne Maison Pour Tous Jean Vilar et la baisse liée au déploiement de la fibre ? Non. Aucun lien. Si on est sur les mêmes sommes c'est un hasard. Sur le montant de l'accessibilité qui baisse par rapport au PPI de l'an dernier, je crois que Monsieur VARAGNE vous a excellemment décrit la manière dont on envisageait les choses et les problématiques auxquelles on se trouve confronté, c'est-à-dire tout simplement la capacité à faire pour rattraper. Et je vais laisser Monsieur VARAGNE compléter.

Sur les dépenses de personnel, là aussi, je vais laisser Monsieur LACROIX répondre. Donc à la fois sur les indicateurs et sur les dépenses de personnel. Simplement sur le CCAS, pas d'inquiétude, ça avait augmenté de 40 000 euros, c'était une enveloppe très précise sur le dispositif d'aide aux étudiants et donc ce dispositif étant très ponctuel, il n'y est plus et on revient au montant antérieur. Rien de plus. Il n'y a donc pas de baisse. C'est juste qu'il y a eu une action spécifique, l'an dernier, au cœur de la crise pour les étudiants. Monsieur VARAGNE sur l'accessibilité, et ensuite Monsieur LACROIX sur les indicateurs et les dépenses de personnel.

Monsieur VARAGNE

Juste pour une précision. Alors il y a 200 000 euros en 2022, je vous ai dit que cela allait être compliqué, au niveau planning pour les équipes. Et il y a 400 000 euros en 2023. Vous allez me dire que cela va être encore plus compliqué. Non, parce qu'il y aura La Brossette qui est une opération mais qui va coûter beaucoup plus cher.

Monsieur LACROIX

Sur le personnel, Madame la Maire. Je laisserai Yann intervenir sur les indicateurs si vous le permettez puisqu'il est le vrai sachant du sujet qu'on a un peu simplifié, pour tout dire, dans le rapport d'orientations budgétaires. Sur les dépenses de personnel, 1,2, c'est vrai que ce n'est pas extraordinairement haut, je vous l'accorde. On est très clairement sur un effectif, vous l'avez vu, qu'on veut globalement stable. Quand je dis globalement stable, cela peut être plus un, moins un, vous voyez, à la marge. Il s'agit de donner et on l'a dit, le meilleur service aux Fleurysois et aussi peut-être au meilleur endroit, je dirais. Et on l'a dit ouvertement aux représentants du personnel, c'est à dire que peut-être, au fur et à mesure des années, dans un service, il y a 15 personnes, il en faudrait 14 et dans un autre service, on en a 14 et il en faudrait 15. Donc ça sera vraisemblablement une espèce de lissage sur l'ensemble de l'administration, d'autant qu'on est en train de travailler l'ensemble des projets de services et le projet d'administration. Y compris d'ailleurs celui du CCAS. On est en train de regarder, de mettre en place une organisation quelque peu différente. Il y a eu des plus, il y a eu des moins en 2020, 2021. Il y a deux postes de DGA qui ont été supprimés, par exemple. Vous voyez, quand vous enlevez un DGA et que vous mettez un agent d'espaces verts, même si sur l'effectif global de la collectivité ça fait toujours le même effectif par contre en termes de masse salariale vous pouvez comprendre que ce n'est pas la même chose. Idem avec des départs en retraite ou des personnes qui peuvent être en mutation, c'est la vitalité aussi de l'humain. Les gens viennent, ils peuvent repartir. Il y a une certaine fidélité mais,

après, au bout de 20 ans, ou 25 ans, ils peuvent avoir d'autres souhaits, notamment géographiques. Et quand vous enlevez quelqu'un qui a 30 ans de maison, ce n'est pas tout à fait la même chose qu'un jeune embauché que vous recrutez, évidemment en termes d'ancienneté, d'échelon, etc. Donc ceci explique cela au niveau de la masse salariale. 1,2, c'est plutôt ambitieux. On veut le construire autour de quelque chose d'humain, c'est pas du sabrage d'effectifs. C'est pas du tout l'objectif. D'ailleurs, on n'a pas supprimé, on en a plutôt rajouté. L'année dernière ce n'était pas 1,2. Je crois que c'était 2,5 l'année dernière d'augmentation de la masse salariale. On a aussi donné le coup de collier au départ. Après on a dit « par contre, après, on ne peut pas faire 2,5 tous les ans, parce que là, on va très vite aller vers quelque chose de très compliqué ».

Et puis pour l'histoire des annonces sur Facebook, on est proactif. On communique beaucoup. Pas moi en tant qu'adjoint ou Madame la Maire. Les services nous disent qu'on a besoin de l'utiliser parce que maintenant, cela fait partie des éléments qu'on utilise. Il n'y a pas que Facebook, d'ailleurs, il y a aussi le réseau LinkedIn où les annonces sont également diffusées. Et, malgré tout, dans un certain nombre de postes, de spécialités, comme en général on a les mêmes problèmes partout, notamment les techniciens informatique, on peine quand même à recruter des agents. Mais, je vous rassure, il y a des agents qui partent effectivement ou qui partent en retraite, plutôt, d'ailleurs, mais des mutations aussi, pour d'autres collectivités ou l'administration de l'État. Et puis il y a aussi un certain nombre d'agents qui arrivent. Et globalement, on a plutôt plus de postes couverts qu'à une époque, je pense, qu'il y a 2 ans. Donc voilà, ne vous inquiétez pas. Il y a une bonne dynamique là-dessus. On y travaille. On a encore des entretiens en ce moment. Il y a des postes qui sont en train d'être pourvus. Il y a une bonne dynamique mais du coup, on est obligé aussi de communiquer parce que les annonces entre guillemets officielles, administratives, ne suffisent plus forcément.

Madame la Maire

Et puis en général, c'est tout bête, mais ce sont les Fleurysois qui sont abonnés à la page de Fleury-les-Aubrais donc c'est aussi un choix que de faire connaître ces offres d'emplois dans l'administration municipale aux Fleurysois. Donc c'est vraiment, pour l'essentiel, un changement des pratiques autour de la communication sur les emplois qui se libèrent, rien d'autre. Pas de fuite des cerveaux. Monsieur BONAMY, puis après, je vous propose de clore ce débat. Sur des aspects très techniques.

Monsieur BONAMY

Sur la réforme des indicateurs seront réalisés le potentiel financier et l'effort fiscal. Ce sont les deux principaux indicateurs sur lesquels sont assises les dotations. Néanmoins, en l'état actuel des choses, en 2022, c'est complètement neutre puisqu'il y a une fraction de correction qui est mise en place et, pour les conséquences et les modalités de calcul, on attend les décrets d'application. Pourquoi on a dit qu'en 2028 ça serait complètement effectif puisque la fraction de correction est pleine cette année. Elle sera de 90 % en 2023, 80 % en 2024, 60 % en 2025, 40 % en 2026, 20 % en 2027 et puis ça sera appliqué totalement en 2028. Mais par contre, sur les modalités et les incidences pour la Ville de Fleury, on ne dispose pas encore des éléments et il faudra attendre les décrets d'application.

Madame la Maire

Merci, Monsieur BONAMY. Donc, il s'agit maintenant simplement de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport qui était annexé de manière à ce qu'on puisse tenir ensuite un débat budgétaire. Monsieur KUZBYT, vous voulez une explication de vote peut-être ?

M. KUZBYT

Non, non, je voulais simplement dire que je pense qu'on est tous convaincus que le débat a eu lieu.

Madame la Maire

Voilà. Il me semble. Je le suis aussi. Pas de difficulté. Donc nous prenons acte.

Dont acte.

Madame la Maire

On a la clôture du budget annexe du livre, une DM mais qui va nous permettre, en délibération numéro 6 d'en finir avec ce budget annexe du livre que nous voyons de Conseil municipal en Conseil municipal, d'année en année. A l'occasion de chaque période budgétaire. Voilà, ça y est, c'est la dernière fois que vous le voyez et pour ceux qui siègent depuis quelques années sur ces bancs, c'est une grande nouvelle.

5) Budget annexe du livre – Décision modificative n° 1

M. LACROIX, Premier Adjoint, expose

La dissolution du budget annexe du livre nécessite une affectation complémentaire de crédits afin de restituer un montant de TVA antérieurement récupéré.

En effet, la TVA ayant ouvert droit à déduction a permis à la collectivité de récupérer un crédit de TVA de 1.483 € en février 2009 alors que la TVA collectée depuis cette date dans le cadre de la vente des livres s'est élevée à 171 €. La TVA à reverser s'élève donc à 1.312 € et aucun crédit n'a été prévu en 2021 sur le chapitre concerné (chapitre 67 – charges exceptionnelles).

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la modification d'affectation de crédits suivants sur la section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Proposition de décision modificative n°1
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	678-AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 312.00 €
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	658-CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	-1 312.00 €
TOTAL DES DÉPENSES		0,00

Vu la délibération n°5 du Conseil municipal du 29 mars 2021 portant approbation du budget primitif,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 16 novembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- adopte la décision modificative n°1 du budget annexe du livre 2021.

Monsieur LACROIX

Vous le savez, et Monsieur MARTIN vous fera plutôt l'historique, mais on a ce livre dans nos stocks depuis plusieurs années, qui nous oblige à avoir, puisqu'il a un compte, un budget dédié. Et, du coup, ça nous oblige à un certain nombre d'écritures comptables et administratives tous les ans. A faire un état des stocks, à faire l'état des entrées et des sorties, les dépenses. On a très peu de recettes et on n'a pas beaucoup de dépenses. Mais cela cause quand même un travail assez fastidieux aux équipes, et notamment à Monsieur BONAMY. Depuis plusieurs années tout le monde se dit : « Oui, ce budget annexe, il va falloir le supprimer ». C'est pas si simple, parce que cela va nous obliger à comptablement racheter notre stock. C'est-à-dire le dévaluer, le racheter, et le passer dans les comptes administratifs alors que c'est nous qui l'avons. Donc il y a deux délibérations. Une qui consiste à clôturer le budget annexe du livre, donc c'est la deuxième délibération mais auparavant, nous devons également racheter la TVA, qui nous avait été remboursée. Et comme elle nous avait été remboursée, la Trésorerie nous demande d'abord de rembourser le remboursement. Comme cela a été fait il y a plusieurs années, on se doit d'abord d'inscrire 1 312 euros d'ajustement de TVA.

Monsieur LE BEUZE

Juste pour une petite explication de vote pour signifier que l'on votera pour les deux délibérations. Il était plus que temps de clôturer ce budget annexe qui entraînait plus d'inconvénients que d'avantages pour les services financiers de la Ville. Et je suis acquéreur de l'ouvrage.

Madame la Maire

Donc je soumetts à votre approbation la décision modificative numéro 1 du budget annexe du livre 2021. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

6) Clôture du budget annexe du livre

M. LACROIX, Premier Adjoint, expose

Le budget annexe du livre a été créé en 2000 dans le cadre de l'édition d'un ouvrage sur l'histoire locale de la Ville. Le stock initial de livres s'élevait à 3.300 livres dont 200 numérotés. Il s'élève à ce jour à 2.044 livres non numérotés et 33 numérotés.

Depuis plusieurs années, très peu de livres sont vendus (7 livres ont été vendus depuis 2018).

La gestion de ce budget annexe génère des coûts administratifs bien plus importants que les recettes générées par la vente de ces livres.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal de dissoudre le budget annexe du livre et de transférer le résultat issu du compte de gestion 2021 sur le budget principal après constatation des écritures de régularisation (réintégration de la TVA déduite antérieurement et constatation de la dépréciation des livres avec leur sortie du stock). La valeur de ce stock de livres est dépréciée pour le ramener à une valeur égale à 0 €.

Le déficit du budget annexe du livre est estimé à 25.209.10 €, son montant exact sera confirmé à l'issue des opérations de fin de gestion.

Après dissolution du budget, le stock de livres continuera à être géré par la bibliothèque et pourra faire l'objet de dons aux associations fleuryssaises, aux nouveaux arrivants de la commune, lors des cérémonies de mariage ou lors de tout autre évènement organisé par la Ville.

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 16 novembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- constate la dépréciation du stock de livres pour le ramener à une valeur égale à 0 €,
- décide de dissoudre le budget annexe du livre avec transfert du résultat net sur le budget principal après constat des écritures de régularisation lors de l'établissement du compte de gestion final,
- décide de rendre gratuit tout le stock de livres restant,
- autorise le don de livres jusqu'à épuisement du stock aux associations fleuryssaises, aux nouveaux arrivants de la commune, lors des cérémonies de mariage ou lors de tout autre évènement organisé par la Ville.

Madame la Maire

Pour la clôture du budget annexe du livre, même vote ? Même vote.

Adopté à l'unanimité

COMMANDE PUBLIQUE

7) Marchés publics sur appel d'offres pour les prestations d'assurance – autorisation de signature des pièces par Madame la Maire

M. LACROIX, Premier Adjoint, expose

Les contrats d'assurances de la Ville de Fleury-les-Aubrais conclus en 2015 arriveront à échéance le 31 décembre 2021.

Une nouvelle mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert a donc été organisée pour pouvoir dès le 1er janvier 2022 bénéficier de nouveaux partenariats dans le respect des dispositions des Codes de la commande publique et des assurances.

Dans le cadre de cette consultation, 9 candidats ont déposé une proposition.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 novembre 2021 et, au vu de l'analyse des offres présentée, a procédé aux choix suivants pour l'attribution des 5 lots :

Lot 1 - Assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Titulaire : Pillot / VHV

Taux : 0,32 € HT m2 - solution alternative n°1

Prime annuelle estimée à 30 070,96 € TTC

Lot 2 - Assurances des responsabilités et des risques annexes

Titulaire : Société PNAS / Areas

Taux : 0,065% HT de la masse salariale pour la Ville + prime forfaitaire de 300 € HT pour le CCAS

Prime annuelle estimée à 10 913,94 € TTC

Prestation supplémentaire : Protection juridique

Prime annuelle de 3 517, 04 € TTC pour la Ville et le CCAS

Lot 3 - Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes

Titulaire : Groupama

Solution de base – franchises : 250 € pour les véhicules légers – 1000 € pour les véhicules lourds + prestation supplémentaire Bris de machine

Prime annuelle estimée à 26 114, 16 € TTC

Lot 4 - Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Titulaire : SMACL Assurances

Coût par bénéficiaire entre 3 € HT (Ville) et 6 € HT (CCAS) H

Prime estimée à 2 300,62 € TTC

Lot 5 - Assurance des prestations statutaires : décès - accidents du travail - maladie imputable au service

Titulaire : Gras Savoye (compagnie CNP)

Taux : 1,40 % HT de la masse salariale CNRACL hors charges patronales – Sans franchise

Prime annuelle estimée à 139.390, 21 € TTC

La durée de ces nouveaux marchés sera de 5 ans (soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026), hors éventuelle mise en œuvre du droit de résiliation annuelle par l'une ou l'autre des parties.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-2 et L.1414-4,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L2124-2,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 juillet 2020 en matière de délégation de compétences du conseil municipal à Madame la Maire,

Vu les décisions d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 17 novembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- prend acte des décisions de la commission d'appel d'offres réunie le 17 novembre 2021,

- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à l'attribution et à l'exécution des marchés d'assurances telles que définies ci-dessus et dans le respect des décisions de la commission d'appel d'offres.

Madame la Maire

Encore une fois, ce n'est pas qu'on a fait au rabais sur les prestations. On a plus de garanties.

Monsieur LACROIX

C'est niveau ISO et on a même un peu plus que ce qu'on avait avant.

Madame la Maire

Y a-t-il des questions ? M. LEFAUCHEUX qui était à la CAO.

Monsieur LEFAUCHEUX

D'autant plus que ça a été très clairvoyant, au travers de la présentation, moi qui ai visionné pour la première fois ce genre de session. Je veux dire que c'était très important et donc je peux témoigner qu'il n'y a pas de il y a pas « d'entourloupette » derrière. J'ai participé parfois à d'autres sujets et donc j'ai trouvé très intéressante cette commission.

Madame la Maire

Des questions ? Non. Tout est clair pour tout le monde ? Donc il s'agit de prendre des décisions de la Commission telle qu'elle vous sont présentées dans la délibération et de m'autoriser moi ou mon représentant à signer les pièces pour l'attribution et l'exécution des marchés d'assurance dont il est question. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

8) Marché public d'exploitation et de maintenance des installations techniques de la piscine Baptiste Lhommelet – autorisation de signature des pièces du marché par Madame la Maire

M. VARAGNE, Adjoint, expose

La Ville de Fleury-les-Aubrais confie à un prestataire extérieur l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation-déshumidification, de la piscine Baptiste Lhommelet.

Le marché actuel conclu avec la société ENGIE COFELY (Olivet) arrivant à son terme au 31 décembre 2021, une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été organisée afin de désigner un nouveau prestataire à compter du 1er janvier 2022.

Deux candidats ont déposé une offre et après analyse des propositions, celle de la société ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE Solutions a été jugée comme étant économiquement la plus avantageuse.

A titre d'information, le marché (d'un an reconductible quatre fois) à conclure comporte plusieurs types de prestations :

- prestations de type P1 : fourniture des produits de traitement d'eau pour un montant annuel de 9.333,10 € HT
- prestations de type P2 : conduite et entretien courant des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air, de plomberie, de climatisation, de traitement de l'eau et de nettoyage des plages et bassins notamment, pour un montant annuel de 119.501,80 € HT
- prestations de type P3 : gros entretien et renouvellement pour un montant annuel maximum de 13.335,30 € HT

Le contrat prévoit par ailleurs une garantie de performance énergétique de la part du titulaire (avec pénalités ou primes d'intéressement en fonction des résultats).

L'enveloppe globale de ces prestations sur les 5 ans du contrat est ainsi de 710.851,00 € HT (contre 749.036,25 € HT pour le précédent marché).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-2 et L.1414-4,
Vu le Code de la commande publique et notamment son article L2124-2,
Vu la délibération du 27 juillet 2020 en matière de délégation de compétences du Conseil municipal à Madame la Maire,
Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 17 novembre 2021,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 17 novembre 2021,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à l'attribution et à l'exécution du marché d'exploitation et de maintenance des installations techniques de la piscine Baptiste Lhommelet, dans le respect des décisions de la commission d'appel d'offres.

Madame la Maire

Est-ce qu'il a des questions sur cette délibération ? Non ? Tout va bien. Donc on prend acte de la décision de la CAO et on m'autorise à signer les pièces afférentes. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

9) Mise à jour du règlement intérieur du budget participatif

M. CHAPUIS, Adjoint, expose

Le budget participatif de Fleury-les-Aubrais lancé en janvier 2021 est un dispositif permettant au public d'affecter une partie du budget de la Ville à la mise en œuvre de projets proposés et votés, pour le bien-être commun, par les citoyens sur le territoire de Fleury-les-Aubrais.

Tenant compte de cette première édition du budget participatif réalisé en période de crise sanitaire, il convient de faire évoluer le règlement intérieur pour répondre au mieux aux attentes des habitants et faciliter leur participation.

Il est à ce titre offert aux participants la possibilité, en complément du format numérique via la plateforme participative, de déposer leurs idées au format papier dans différents lieux fréquentés de la Ville (accueil de la mairie, bibliothèque des Jacobins, Maisons Pour Tous et Résidence Autonomie pour Personnes Âgées Ambroise-Croizat).

Pour mémoire, le calendrier des différentes étapes du dispositif pour l'année 2022 est le suivant :

- du 17 janvier au 18 mars : dépôt des projets
- du 18 mars au 18 mai : étude de recevabilité et faisabilité technique-financière
- du 18 mai au 15 juin: présentation des projets retenus et vote
- dès le 16 juin : communication des résultats
- dès juin : mise en œuvre des projets

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 15 du Conseil municipal du 21 décembre 2020 approuvant le règlement intérieur du budget participatif,
Vu l'avis de la commission Sécurité - Démocratie du 8 novembre 2021,

Considérant qu'il convient d'actualiser le règlement intérieur du budget participatif pour permettre

une plus grande participation des Fleurysois à cette démarche,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- adopte le nouveau règlement intérieur du budget participatif annexé à la présente délibération.

Madame PEREIRA

C'est bien parce que cela permet aux personnes qui ne sont pas à l'aise avec le numérique d'aller voter sur papier. Et d'ailleurs il y a une dame âgée qui a pu voter grâce au papier.

Madame la Maire

Oui cela correspond à des demandes qui étaient remontées.

Monsieur VITEUR

Juste pour vous donner une intention de vote. On trouve que le projet est bien avec les mises à jour qu'on avait discuté également en commission. Donc on votera pour bien sûr et que ça continue, parce que c'est vraiment une avancée positive pour les Fleurysois.

Madame la Maire

Très bien. Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non. C'est donc adopté à l'unanimité. Et on suit avec attention la réalisation de tous les projets qui sortent grâce à ce budget participatif.

Monsieur CHAPUIS

Sur les projets de l'année dernière, tous sont en cours et pour l'un d'eux, on a une réalisation qui est prévue en avril. Après il y a des questions de délais, de commande, etc, mais le plus tardif, c'est en avril 2022. On peut estimer que globalement, il y aura un très léger chevauchement entre les 2, mais globalement quand les budgets participatifs 2022 seront votés, on sera à la fin de ceux de 2021, ce qui était un peu le l'objectif qu'on avait. Donc là-dessus, c'est, pour le moment, une franche réussite.

Madame la Maire

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL

10) Modification de la composition des commissions municipales

Madame la Maire expose

Suite à la démission de M. Anthony Domingues et l'installation de M. Nicolas Le Beuze en qualité de conseiller municipal, il convient d'actualiser la composition des commissions municipales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en notamment l'article L.2121-22 relatif aux modalités de constitution et de fonctionnement des commissions municipales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 juillet 2020 portant création des commissions municipales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2021 modifiant la composition des commissions municipales,

Considérant les propositions du groupe Fleury Vers Demain, suite à la démission de M. Anthony Domingues et l'installation de M. Nicolas Le Beuze,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- adopte la modification des commissions municipales de la manière suivante :

Commission finances, ressources humaines (modifié - CM 29 novembre 2021)	
Présidente : Carole Canette	Membres titulaires : Bruno Lacroix Bernard Martin Patrice Aubry Benjamin Delaporte Nasera Brik Grégoire Chapuis Hervé Dunou Nicolas Le Beuze Stéphane Kuzbyt Membres suppléants : Isabelle Muller Christine Bour
Commission coopération économique (modifié – CM 29 novembre 2021)	
Présidente : Carole Canette	Membres titulaires : Hervé Dunou Johann Fourmont Patrice Aubry Karine Percheron Thierry Métais Rémi Silly Eric Blanchet Bienvenu François Niomba Damina Membres suppléants : Sandra Diniz Salgado Stéphane Kuzbyt
Commission transition écologique, rénovation urbaine, patrimoine bâti, logement (modifié – CM 29 novembre 2021))	
Présidente : Carole Canette	Membres titulaires : Bruno Lacroix Johann Fourmont Sébastien Varagne Bernard Martin Alain Lefaucheux Tetiana Goueslain Zouhir Meddah Thierry Métais Thierry Ternisien d'Ouille Nicolas Le Beuze Christine Bour Membres suppléants : Isabelle Muller Eric Blanchet

Commission culture, sports, handisports, évènements, patrimoine historique
(modifié – CM 27 septembre 2021)

Présidente : Carole Canette	Membres titulaires : Marilyne Coulon Bernard Martin Nasera Brik Christelle Brun-Romelard Isabelle Guyard Tetiana Goueslain Michel Boitier Zouhir Meddah Thierry Ternisien d'Ouille Rémi Silly Eric Blanchet Membres suppléants : Maxime Viteur Christine Bour
--------------------------------	---

Commission éducation, petite enfance, jeunesse
(modifié – CM 29 novembre 2021)

Présidente : Carole Canette	Membres titulaires: Mélanie Monsion Grégoire Chapuis Valérie Pereira Karine Percheron Gyslène Borgne Sébastien Varagne Edoukou Bosson Isabelle Muller Stéphane Kuzbyt Membres suppléants : Sandra Diniz Salgado Christine Bour
--------------------------------	--

Commission solidarités, lien intergénérationnel, santé, handicap
(modifié - CM 21 décembre 2020)

Présidente : Carole Canette	Membres titulaires : Gyslène Borgne Christelle Brun-Romelard Marilyne Coulon Michel Boitier Edoukou Bosson Evelyne Pivert Valérie Pereira Isabelle Guyard Sandra Spinaccia Maxime Viteur Christine Bour Membres suppléants : Isabelle Muller Stéphane Kuzbyt
--------------------------------	--

Commission sécurité, démocratie (modifié – CM 29 novembre 2021)	
Présidente : Carole Canette	Membres titulaires : Grégoire Chapuis Mélanie Monsion Bernard Martin Hervé Dunou Evelyne Pivert Alain Lefauchaux Benjamin Delaporte Sandra Spinaccia Maxime Viteur Stéphane Kuzbyt Bienvenu François Niomba Damina Membres suppléants : Sandra Diniz Salgado Eric Blanchet

Madame le Maire

On va remercier le cabinet qui a fait ce travail.

Monsieur VITEUR

Vous m'avez précédé. Encore une fois on a pu travailler vite avec le cabinet y compris sur le mois dernier pour assurer une présence dans les commissions. Merci.

Adopté à l'unanimité.

11) Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

M. CHAPUIS, adjoint, expose

Conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Lors de la séance du 21 décembre 2020, le Conseil municipal a décidé de reconduire le règlement intérieur tel que voté en 2014 et d'engager un travail de refonte de ce règlement.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter les modifications apportées au règlement intérieur en vigueur.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-8,

Vu la délibération n°25 du Conseil municipal du 21 décembre 2021 portant adoption du règlement intérieur,

Vu l'avis de la commission Sécurité – Démocratie du 8 novembre 2021,

Considérant qu'il convient d'apporter des précisions et modifications du règlement intérieur en vigueur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- adopte le règlement intérieur du Conseil municipal annexé à la présente délibération.

Monsieur VITEUR

Concernant cette délibération, cela ne vous surprendra pas qu'on est au regret de la voir dans l'état

telle qu'elle est, ce soir. Pour en avoir discuté plusieurs fois. En effet le travail sur le règlement intérieur a valu nombreuses discussions, comme vous le disiez, parce que vous aviez dans un premier temps convoqué les différents présidents de groupe. Ensuite, on en a débattu en commission. Vous avez eu aussi l'occasion d'échanger de nouveau avec Monsieur SILLY lors d'autres réunions. Malgré toutes ces réunions, malgré les échanges en commission, malgré les échanges que vous avez eus directement avec les présidents de groupes, il s'avère qu'aujourd'hui la délibération qui nous est présentée reste en l'état, sans aucun changement pris en compte qu'on a pu donner lors des différents débats justement. Je pense entre autres effectivement à l'article 4 avec les questions orales et écrites qui seront traitées en fin de Conseil. Nous regrettons malgré de nombreuses sollicitations de notre part et ce n'est pas faute de l'avoir fait autant envers votre cabinet qu'envers vous-même.

Ces questions, pour nous, devraient rester en début de conseil. Cela entraîne un recul dans la démocratie et je m'en explique. Aujourd'hui ces questions sont pour nous la parole des Fleurysois qui nous sollicitent, qui demandent au Maire des précisions, des points, des questions sur la vie de notre cité et tout ce qui s'y réfère. Or aujourd'hui même si ces questions seront toujours posées, les Fleurysois qui pourraient attendre des réponses devront attendre la fin du Conseil. Nous le savons tous, le Conseil n'est pas suivi pareil en début qu'en fin. Il y a fort à parier, également que la presse locale, qui peut être effectivement relais de la sollicitation des citoyens, soit aussi absente en fin de Conseil. Bref, nous trouvons que c'est une façon de faire taire les minorités. Quel message passons-nous si ce n'est que les questions des Fleurysois posées par les groupes de minorités ont moins d'importance que le reste des délibérations tout aussi importantes, on est d'accord, pour la vie de notre cité ? Nous pensons que ces questions doivent rester en début de Conseil. Que les questions soient cadrées, que nous devions vous fournir le texte et non la teneur, comme vous le dites, là-dessus au fur et à mesure de nos échanges, je pense qu'on était tous d'accord. Il n'y avait pas de soucis. Et, là, tel que présenté, ça laisse paraître que, quelles que soient les mains tendues ou les modifications que nous serons prêts à prendre en compte, il n'y aura jamais de changement. Et nous le regrettons profondément. Bien entendu, si ce règlement est maintenu en l'état, nous voterons contre.

Monsieur KUZBYT

Nous, de notre côté, on l'a réclamé ce nouveau règlement du Conseil municipal, à maintes reprises. Quand j'étais enfant, on m'avait expliqué que ce n'était pas bien de réclamer. Et j'avais un peu oublié. Sans quoi peut-être nous nous serions abstenus de réclamer une évolution du règlement du Conseil municipal. Pour autant nous le demandons non pas parce que le précédent n'était pas bon mais parce qu'il y avait matière à l'améliorer. Par exemple, et c'est des propositions que l'on avait faites, avoir la possibilité d'un échange lors des questions orales. Oui, parfois, les réponses ne sont pas toujours très claires. Ou bien définir plus clairement ce que signifie « teneur ». Et, là, vous y apportez une réponse. Pour éviter les polémiques. C'était aussi notre souhait de voir évoluer ce règlement pour caler et cadrer un certain nombre de choses. Et puis pour fixer également le cadre du dépôt d'une motion. Vous vous souvenez que cela devait être au Conseil du mois d'août lors du débat sur le vote du passage aux 1607 heures, vous, majorité, vous nous avez déposé une motion 2 heures avant le début du Conseil. Je m'étais quelque peu agacé de cette façon de faire, et j'avais fait appel au règlement du Conseil municipal. J'avais rappelé que la clause sur le dépôt d'une motion n'était pas prévue dans le règlement du Conseil municipal et qu'il serait bon, dans une future évolution, que le dépôt d'une motion soit prévu d'une manière très claire. A quelle heure, est-ce qu'on peut la déposer sur table, est-ce qu'elles sont examinées en début de Conseil ou lors d'une question particulière ? Nous observons que dans votre projet de règlement du Conseil municipal, le principe du dépôt d'une motion n'y figure pas. Donc nous restons toujours dans le flou. Si demain nous voulions en déposer une comment ferions-nous ? Vous nous reprocheriez peut-être de la déposer le soir même du Conseil municipal. Je saurai vous rappeler que c'est ce que vous avez fait au mois d'août 2021.

Alors ce qui est proposé, c'est quoi ? Pour nous, il n'y a pas d'amélioration, hormis peut-être la précision de ce que signifie « teneur ». Et en fait voilà, on remplace le mot « teneur » par « texte ». Pas d'améliorations. Les traditionnelles questions de début de Conseil, quand je dis traditionnelles, c'est qu'on est dans la tradition. Cela ne date pas d'hier. Je pense que cela doit dater d'il y a une vingtaine d'années. Cela devait être Pierre BAUCHET, l'ancien Maire qui avait institué ce principe de pouvoir poser des questions auxquelles les élus ont droit mais en début de Conseil. Là elles

sont renvoyées en fin de Conseil comme vient de le rappeler notre collègue. Toujours pas de possibilité d'échange ou de demande de précisions sur une réponse que vous auriez faite à l'issue d'une question.

Les associations qui voient leurs possibilités d'audition réduites, une fois par semestre, en prévenant 10 jours avant, également. Tout ce qui nous est proposé constitue pour nous un recul. Même les modalités de proposition d'une motion sont absentes, je le rappelais. Pourtant, si on prend le cas de ces fameuses questions de début de Conseil, souvent, pour notre part, nous nous faisons les porte-paroles d'habitants qui nous sollicitaient. N'étaient-elles pas intéressantes et concrètes, nos questions ?

Nous avons essayé de faire une liste des sujets évoqués : le manque de médecins, on a dû l'évoquer 3 fois. C'est du concret. Le PLUM. Les maisons de la rue Danton, l'enfouissement des réseaux de la rue du 11 novembre, le Conseil municipal des jeunes. Il y avait aussi l'affaire de la suppression des dictionnaires. Une question qui portait sur la protection des oiseaux en période de nidification. Je peux vous dire que la question sur la protection des oiseaux en période de nidification, s'il y avait pas deux habitants qui ne se connaissent pas, qui nous avaient sollicités pour intervenir là-dessus, cela ne nous serait pas venu à l'idée. On vous a interrogé également sur le bilan que vous tiriez de l'opération Scènes de crimes concernant les poubelles sur la voie publique. On vous a interrogé sur les poteaux de la Jabotte. Vous savez que c'est un sujet qui interroge dans le quartier. On vous a interrogé sur le devenir du site de Martin-Pouret. On vous a interrogé sur la sécurité des cyclistes. On vous a interrogé également, c'était en septembre, je crois, ou octobre, sur votre démission ou pas de la vice-présidence de la Région... de la Métropole, pardon. Lapsus. De la Métropole. On n'avait pas bien compris la réponse mais les choses se sont éclaircies depuis. Ce que nous pensons avant tout, c'est que vous ne voulez pas entendre les habitants sur leurs préoccupations. Et on a le sentiment que leurs questions vous dérangent. Alors, nous, groupe d'opposition, on s'adaptera. Il n'y a certes pas le choix, mais surtout on est en capacité de faire de la résilience voilà mais sur le fond, c'est bien le débat que vous voulez éviter. Et, pour nous, c'est les habitants que vous pénaliserez. Et quand on appartient à un groupe qui s'appelle Ecologie et citoyenneté, vous comprendrez aisément notre position. Ce recul démocratique, c'est peut-être ce que vous vous appelez une Ville plus démocratique. Finalement c'est le changement, certes, on évolue, mais, pour nous, c'est le changement en pire et nous n'accepterons pas ce nouveau règlement et nous ne l'accepterons jamais.

Madame la Maire

Je vais donner quelques éléments de réponse et puis peut-être Monsieur CHAPUIS en complément. Quand même, je ne pense pas que l'on puisse dire que ramener un Conseil municipal à ce qui est son objet, c'est-à-dire les délibérations et les débats autour de ces délibérations... C'est ça, un Conseil municipal, il s'agit d'un lieu où l'on débat des décisions qui, dans l'esprit comme dans les textes, doivent faire l'objet d'un positionnement et d'un vote de cette assemblée. Et ramener le Conseil municipal à son objet, je ne vois pas en quoi c'est un recul de la démocratie. Quant aux questions, bien évidemment qu'on est attentif aux questions des habitants et ne doutez pas un instant que j'y accorderai la plus grande attention. Mais simplement comme dans d'autres assemblées, on commence par l'ordre du jour que sont les délibérations et on passe aux questions des habitants. Je ne doute pas un instant que la presse y sera attentive également et ne doutez pas un instant de la précision et de toute l'attention que je continuerai à mettre dans ces réponses. L'affaire de la suppression des dictionnaires, je vous jure je n'ai pas interdit les dictionnaires à Fleury-les-Aubrais. Je vous assure, promis. Mais on voit bien que, parfois, il y avait l'idée de, comment dire, d'amener un peu de sel. Et je trouve que vous voyez, par exemple, aujourd'hui on a débattu de manière assez apaisée, ce qui n'empêche pas de se dire des choses, de ne pas toujours être d'accord, mais je trouve que, du coup, c'est un bel exercice de démocratie. Je suis garante de la bonne tenue de ces débats et prendre, au regard du passé, les garanties pour être assurée que ce soit toujours le cas. Et puis après les choses vont vivre et vont bien se passer, j'en suis certaine. Prendre les garanties pour que ce soit toujours le cas, ça relève de ma responsabilité. Donc j'assume pleinement ce règlement et encore une fois, je dis toute l'attention qui sera la mienne à ces réponses aux habitants qu'on pourra apporter dans un climat, je crois, bien plus apaisé et donc bien plus constructif.

Monsieur DUNOU

Merci de me donner la parole. Moi, c'est avec une réelle conviction que je vais voter cette délibération. J'ai pu modestement participer à l'écriture de ce règlement intérieur qui me semble une avancée dans le débat démocratique qui doit être tenu dans nos Conseils municipaux. Pour avoir participé à des centaines d'assemblées générales, que ce soit, locales, départementales, régionales ou nationales, l'ordre du jour est ainsi constitué. Les délibérations qui engagent l'avenir sont toujours le centre des débats et sont traitées en priorité au début par les organes exécutifs. C'est donc les délibérations qui intéressent les Fleuryssaises et les Fleuryssois. J'assume parfaitement le fait que les questions écrites ou orales soient traitées en fin de CM, comme dans toutes les assemblées et je réaffirme ma totale adhésion et mon vote à ce règlement intérieur.

Madame la Maire

Merci, Monsieur DUNOU. Monsieur SILLY.

Monsieur SILLY

Je vous remercie. On a effectivement beaucoup échangé. On ne s'est jamais autant vus, écrits, entretenus au téléphone. Il nous a peut-être manqué le pigeon voyageur pour échanger sur ce règlement intérieur qui est, finalement, tout le monde sera d'accord sur ce constat-là, si nous avons tous la même qualité d'impression de document toujours au stade de projet puisqu'il existe en filigrane inscrit sur ce règlement, le mot projet. J'en déduis qu'on peut encore travailler ce soir à un document qui soit plus intéressant au regard des arguments qui ont été rappelés par mon collègue et par le second groupe d'opposition. Je vous redis que, effectivement, et Monsieur CHAPUIS lui-même l'a reconnu, que les points d'achoppement étaient sur l'article 4 et l'article 12. Il a été rappelé pourquoi selon nous ces articles tels qu'ils étaient rédigés maintenant amenaient à une forme de recul, et on assume ce terme, de recul de la démocratie. Ensuite, j'ai entendu des arguments qui visaient à expliquer pourquoi il serait porteur d'adopter ce texte. Tout d'abord, sur la méthode, j'ai entendu qu'on avait échangé et qu'on avait « réfléchi ensemble ». Non ! On n'a pas réfléchi ensemble ! On est arrivés avec un texte qui était ficelé et celui que l'on nous présente ce soir c'est, à une exception près, puisque je vais rappeler que la rédaction initiale de l'article 12, c'était que chaque association ne pourrait être entendue plus qu'une fois par an. Voilà quelle était la rédaction que vous avez proposée au départ et je pense que considérant nos arguments aussi et l'alerte qu'on a faite vous avez consenti ou accepté de revenir, de venir, plutôt, sur le semestre. Donc on a échangé. Est-ce qu'on a véritablement réfléchi, co-construit ce texte ? Non. Il fait le dire. Et ne pas distordre la réalité.

Ensuite vous évoquez les raisons pour lesquelles on modifierait ce règlement. Alors, j'entends que les questions auraient à tout prix cherché la polémique. Je ne le crois pas. Bon nombre d'entre elles que nous avons pu exprimer ici, je crois que l'une de nos dernières concernait le Conseil Fleuryssois des jeunes et qu'elle n'avait rien de polémique et puis des questions qui devraient être, des questions orales ou écrites, qui devraient être nécessairement sur l'intérêt communal. Je ne crois pas que l'une de nos questions ait porté sur un intérêt départemental, régional ou national ou qui, en tout cas avait un caractère politique qui était totalement exclu du champ municipal ou alors rappelez-moi à mes souvenirs.

J'ai entendu ensuite l'argument qui consistait à défendre la place des questions écrites ou orales en fin de séance en prétendant que cette instance pourrait s'apparenter à une assemblée générale d'association. Je regrette de dire que, ici, ce n'est pas l'Amicale bouliste de Fleury ou le club de lecture. Et vous savez que cela n'a rien de condescendant de ma part mais que, et cela a été rappelé pourquoi nous défendons l'intérêt d'avoir ces questions-là, pas seulement pour des questions de visibilité des minorités mais aussi parce que c'est la visibilité des questions que nous posent les Fleuryssois. Et c'est aussi la question de la réception et de l'écoute de ces Fleuryssois qui, et vous le savez, sont bien plus connectés bien plus présents dans la salle et que la presse locale, dont le travail et aussi la mission est de rendre compte de nos travaux est davantage présente en début de séance.

Ensuite le parcours. On a essayé de travaillé. On a même reconnu que, sur certains points, il y avait des marges de progrès ou en tout cas un langage commun à trouver quant à l'exploitation de ce règlement intérieur, la lecture que nous pouvions en faire. On a fait un chemin vers vous, en expliquant que, bien sûr, sur certains points, il fallait consentir un effort politique, il fallait davantage

travailler, peut-être davantage écouter. Et on a fait ce travail-là et néanmoins on a un texte qui n'a pas évolué. Malgré tous nos échanges et toute notre volonté de converger sur un texte qui convienne à la fois à la majorité et à l'opposition. Donc véritablement on le regrette. J'ai presque envie de vous proposer une suspension de séance, si toutefois vous souhaitez en échanger et puis qu'on puisse revenir en séance, peut-être pour surseoir cette décision ou ce vote ou éventuellement procéder à sa réécriture. Voilà donc moi en tout cas au nom du groupe je demande solennellement une minute de silence. Je vous remercie. Pardon, excusez-moi, une suspension de séance. Mais cela pourrait être effectivement une minute de silence tant le texte est bien triste.

Madame la Maire

Vous sollicitez une suspension de séance, on est d'accord ? On permet à Monsieur CHAPUIS de répondre et ensuite on suspend la séance.

Monsieur CHAPUIS

Alors vous avez dit beaucoup de choses que, pour certaines j'avais déjà entendues plusieurs fois. C'est vrai que je dois reconnaître que votre position a beaucoup évolué, parfois du jour au lendemain, sur des choses qui paraissaient inacceptables qui, du jour au lendemain, n'étaient plus problématiques. Je pense en particulier au texte de la question qui était quelque chose d'insurmontable et qui, arrivé en commission, était devenu acceptable. Donc, ça, je m'en réjouis, comme quoi, on a pu cheminer ensemble. A aucun moment, contrairement à ce qui pu être sous-entendu, c'est de supprimer ces questions, c'est de les faire disparaître, c'est de les dénaturer. La question, je l'ai dit, je le redis, c'était de remettre les délibérations au cœur de ces Conseils. Et vous dites que j'aurais dit ou qu'on aurait dit que vous cherchiez la polémique permanente. A aucun moment c'est ce qui a été dit. A aucun moment. J'ai même précisé que, pour un certain nombre de questions, elles rentraient parfaitement dans ce champ-là. Mais sauf que vous ne pouvez commencer à me lister les questions où vous n'avez pas recherché la polémique. C'est que ça sous-entend bien qu'il y a un problème. C'est ce que j'entends, pour certaines, l'objectif était uniquement politique. La question n'est pas qu'il y ait un sujet qui prête à débat. On n'a pas peur des questions des Fleurysois comme ça peut être dit de manière que je trouve franchement déplacée. On n'a pas peur des questions des Fleurysois mais c'est simplement qu'à un moment les questions doivent se faire dans un climat apaisé. Et c'est ça le problème de ces relations. C'est qu'aujourd'hui dans les échanges, et on pourrait parler de libre expression, il y aurait des choses à dire aussi. Le climat n'est pas apaisé dans ces échanges-là. Et la demande, elle est là, elle est d'avoir un moment d'échanges. Quand vous dites, Monsieur VITEUR, tout à l'heure, est-ce que les questions sont moins importantes que les délibérations ? C'est pas une question qu'elles soient moins importantes, c'est que l'essentiel du Conseil municipal, c'est les délibérations. C'est sa raison d'être. S'il n'y a pas de délibération, on ne réunit pas le Conseil municipal. Donc il ne s'agit pas de dire que ces questions ne sont pas importantes. Je l'ai dit, je le redis, elles sont importantes. Elles ont toute leur pertinence. J'oublie des éléments, à force, parce que vous en avez dit beaucoup. Sur les demandes de précisions suite à vos questions, réponses plutôt qui peuvent être apportées, comme sur le point métropolitain, je vous l'ai dit, donc je le redis là et je l'ai dit en introduction sur la gestion en bonne intelligence, que, si ça se passe bien, plusieurs fois, vous avez pu intervenir sur le point métropolitain pour demander une précision, etc. Si ça se fait systématiquement sereinement, que ce n'est pas de la polémique et que ce n'est pas pour lancer un débat sur un sujet qui ne doit pas en être un, aucun problème. On pourra d'autant plus le faire. Encore une fois et je vous l'avais dit, l'objectif c'est de travailler en bonne intelligence, qu'on retrouve de la sérénité et qu'on avance.

Par contre je reviens quand même sur un point, Monsieur KUZBYT sur ce que vous disiez « vous ne voulez pas entendre les habitants ». En fait, je pense que cela va peut-être vous surprendre ou vous faire peur, mais on n'attend pas que les habitants passent par vous pour aller les voir ou pour échanger avec eux. Vous semblez penser cela. Vous semblez penser que seules vos questions transmettent la parole des Fleurysois. Attention. Peut-être que vous en doutez, mais ce n'est pas le cas.

Monsieur KUZBYT

Vous faites une interprétation de mes propos qui n'est pas bonne.

Monsieur CHAPUIS

Vous avez dit « vous ne voulez pas entendre les habitants ». Mots pour mots, je l'ai noté parce que ça m'a un peu surpris « vous ne voulez pas entendre les habitants, les questions vous dérangent ». Non, tout ne passe pas par vous. « Vous ne voulez pas entendre les habitants », c'est du mot à mot ou alors c'est moi qui ai entendu de travers. Si c'est le cas, je m'en excuse mais il me semble être plutôt sûr de moi. Mais, après, attention je ne dis pas que les questions que vous posez ne sont pas le fruit des habitants. Je dis juste que personne ici n'a le monopole de l'écoute et de la parole des habitants. Aucun d'entre nous. Ni nous, ni vous. Parce que c'est quand même ce qui vient d'être dit qu'on ne voulait pas attendre la parole des habitants. Et ça, je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas vrai. Et ce n'est pas parce qu'elles passent en fin de Conseil, ces questions, qu'elles n'existent plus et qu'on n'entend plus la parole aux habitants. On les entend systématiquement ces questions. On essaie malgré des fois des délais d'envoi très tardifs, mais encore une fois, ça, on l'a fait évoluer, on essaie d'avoir des réponses les plus précises, les plus concrètes pour pouvoir éclairer, vous éclairer, éclairer les habitants. L'objectif reste le même : répondre aux attentes des Fleuryssois. Mais attention à ne pas transformer ça parce que globalement, vous dites : « Vous n'avez pas avancé, etc. », mais il y a un seul sujet, là, c'est la question en fin de Conseil. Parce que, sur l'horaire, sur le texte, au final qui était, pour certains d'entre vous, bloquant, au final la seule question, c'est de les passer en fin de Conseil. Donc, c'est comme s'il y avait eu tout un tas d'évolutions évoquées. Non. Le seul sujet bloquant, pour vous, c'est les questions en fin de Conseil.

Madame la Maire

Monsieur KUZBYT, Monsieur SILLY, et on fera ensuite la suspension de séance, si vous le voulez bien.

Monsieur KUZBYT

Sur ce qui est bloquant pour nous, c'est certes les questions en fin de conseil, c'est aussi l'absence de cadre pour le dépôt de motions.

Madame la Maire

J'ai bien compris.

Monsieur KUZBYT

C'est également la réduction à une fois par semestre de la possibilité pour les associations d'être auditionnées en début de Conseil.

Madame la Maire

Sur ce dernier point, je vais vous répondre. Encore une fois, je le dis, si les deux groupes d'opposition en accord avec la Maire qui a la main sur l'ordre du jour de ce Conseil municipal et sur son déroulement, et vraiment, je suis prête à le faire, parce qu'il y a un enjeu particulier, une nouveauté, si cela le mérite, OK, très bien. On regardera. Et s'il faut qu'il y ait une troisième fois, il y aura une troisième fois. Mais je ne veux pas que ça ouvre si vous voulez un droit opposable. Une fois par semestre, c'est un Conseil municipal sur six. Et moi je veux ouvrir aussi et je ne veux pas que ces auditions soient préemptées, d'autorité. C'est ça qu'on dit. Parce que si on dit : « C'est une fois par trimestre ». Imaginons ça fait quatre fois par an. Donc ça fait une fois tous les 3 Conseils municipaux la même association qui pourrait exiger d'être entendue. Un Conseil municipal sur 3. Et, moi, je ne veux pas qu'il y ait d'instrumentalisation. Qu'on écoute les associations, oui. Et il se peut qu'à un moment, pour une raison X, parce qu'il y a une actualité particulière, pourquoi pas, cela pourra être plus qu'une fois par semestre. On se mettra d'accord. Mais je ne veux pas que cela puisse se faire quasi d'autorité. Je suis garante de la sérénité des débats dans ce Conseil municipal et j'entends qu'il se passe au mieux. Et c'est aussi pour ça, je pense que, y compris l'attention qui sera portée à mes réponses, vos questions écrites comme orales seront sincèrement de meilleure qualité parce que moins tournées vers l'interprétation si elles se passent en fin de Conseil municipal qu'au début. Parce que j'avais parfois l'impression que ce qui comptait le plus, c'était non pas les réponses que je pouvais donner, mais le simple fait de poser les questions. Voilà, je vous le dis comme je le pense, moi, je suis attentive aux questions des Fleuryssois et je veux qu'on soit attentif aussi aux réponses que je donne.

Monsieur SILLY

Juste trois éléments. Ce n'est pas parce que la question dérange qu'elle est polémique.

Madame la Maire

Aucune question ne me dérange.

Monsieur SILLY

Ou que la question est dite « sensible » qu'elle est polémique. Je préfère le dire. Quant à la réponse de Monsieur CHAPUIS qui m'explique que j'ai varié, parfois même du jour au lendemain, vous avez pris deux exemples, malheureusement, Monsieur CHAPUIS, sur lesquels vous vous fourvoyez un petit peu parce que vous expliquez que j'ai bloqué sur l'heure de 9 heures. Moi je vous ai indiqué que l'heure n'était pas forcément très... n'était pas mise de manière très opportune. On est sur un jour de reprise et que, vous le savez très bien, que 9 heures le lundi matin, quand on est actif, et on l'est tous dans les rangs de l'opposition, que ça peut être compliqué à mettre en œuvre. Mais j'ai demandé si un aménagement était possible et j'ai immédiatement consenti, y compris par écrit, sur le fait que nous étions en capacité de faire cet effort politique. Cela a été dit, et noir sur blanc. Et noir sur blanc, quand à la teneur de la question, j'ai effectivement reconnu et dit que cette écriture-là pouvait être interprétée et, dès le départ, je vous ai dit : « Pourquoi pas écrire, très directement, très concrètement la question ? ». Sur le texte, on a eu une discussion de groupe, je me suis exprimé, vous l'auriez noté, j'étais tout seul avec vous, non, nous étions 3. Mais on en a discuté. On ne convergeait pas sur ce point-là. On a discuté avec le groupe et il y a un avis majoritaire qui se dégage. Donc ce que vous avez dit tout à l'heure n'était pas vrai mais j'espère que là, et cette fois-ci non pas la minute de silence mais la suspension de séance permettra de rediscuter de ces points-là.

Madame la Maire

On suspend 10 minutes. 10 minutes de suspension de séance.

La séance est suspendue.

Madame la Maire

Je vous propose de reprendre notre séance après cette interruption qui m'a permis d'échanger avec une partie de l'opposition. Nous sommes tombés d'accord pour dire que nous ne sommes pas d'accord. C'est déjà pas mal. Donc, du coup, je vous propose de passer au vote. Monsieur LEFAUCHEUX pour une dernière prise de parole.

Monsieur LEFAUCHEUX

Merci, Madame la Maire. Je n'ai pas pour habitude de prendre la parole au Conseil municipal mais il me semble qu'il est bon que j'intervienne ce soir. Je pensais en arrivant dans ce Conseil municipal avoir des débats sereins avec ma majorité mais aussi avec la minorité. Cela fait un an et demi que je suis élu comme beaucoup d'entre nous. Mais je n'accuse plus les mépris ou les propos lorsqu'on attaque Madame la Maire ou notre premier adjoint, je considère qu'on me touche aussi, comme l'ensemble des élus, qu'ils soient de la majorité ou de la minorité. Donc, ce règlement, il tombe à point parce que si l'on laisse faire et si nous laissons faire, on n'est pas près d'avancer. Et, les Fleurysois ont élu une majorité, eu égard à ceux que cela gêne, que cela soit avec le Parti socialiste, le Parti communiste et Europe écologie les Verts. Les Fleurysoises et les Fleurysois ont voté pour eux, en grande majorité et en plus à trois reprises d'affilée. Alors il faut peut-être arrêter de chercher. Savoir pourquoi, comment on a perdu une élection et d'autres l'ont gagnée. Par contre, les Fleurysoises et les Fleurysois, ils veulent quoi ? Un travail serein y compris avec l'ensemble des élus, qu'ils soient de la majorité ou de la minorité. Donc je tiens à vous rappeler que moi je suis heureux que ce règlement ait changé, pour apaiser, comme il a été démarré ce soir, le Conseil municipal, que tout le monde a pu apprécier, d'ailleurs, dans toute sa superficie, y compris dans les débats. Mais là ce soir, je ne pouvais pas arrêter et partir sans rien dire. Donc, moi, je voterai cette délibération, ce nouveau cadre au travers du règlement intérieur.

Madame la Maire

Une prise de parole par groupe.

Monsieur SILLY

Je ne vais pas revenir sur les propos de Monsieur LEFAUCHEUX, parce que bon, laisser faire quoi ? Je ne sais pas quoi. On n'aurait pas accepté le résultat des urnes. Bon, vous êtes peut-être en train de dire que je ne suis pas démocrate, pas républicain, peut-être. C'est assez curieux parce que je pense toujours respecter les élus ici, avoir des discussions parfois animées, mais toujours dans la discussion, être respectueux, y compris des règles qui régissent nos travaux et notamment dans cette instance. Donc je ne serais pas démocrate, je ne serais pas républicain. Je pense que c'est un peu à côté. Quand au travail constructif, vous avez raison, ce soir, on a eu un très long échange sur les orientations budgétaires, constructif mais comme on l'a eu y compris en commission générale sur l'ABS où l'on a débattu très longuement, très longuement, sans aucune polémique. Donc l'esprit constructif nous l'avons.

Pour en revenir, effectivement, au texte, vous l'avez dit, Madame le Maire, on s'est entendu pour dire que nous n'étions pas d'accord. Et ça nous fait au moins un point de satisfaction ce soir, c'est que l'on a été d'accord sur un point sur cette délibération. Je ne vais pas reprendre les arguments pour lesquels nous ne sommes pas d'accord mais, au regard de ce qu'on a pu dire et en cohérence, on votera évidemment contre.

Madame la Maire

On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Qui vote pour ? Le règlement intérieur est donc adopté. Nous passons à la délibération suivante.

**Adopté à la majorité par 26 pour et
8 contre : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE,
M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR**

12) Adoption de la charte de l'élu-e Fleurysois-e

M. CHAPUIS, adjoint, expose

Conformément à l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Dans la volonté de consacrer le respect des principes déontologiques liés à l'exercice du mandat de conseiller municipal, la Ville de Fleury-les-Aubrais a choisi de compléter la charte de l'élu.e local.e codifiée à l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1111-1-1,
Vu l'avis de la commission Sécurité – Démocratie du 8 novembre 2021,

Considérant la volonté de consacrer le respect des principes déontologiques liés à l'exercice du mandat de conseiller municipal fleurysois,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- adopte la charte de l'élu.e fleurysois.e annexée à la présente délibération.

Madame la Maire

On passe au vote directement ? Monsieur SILLY, vous voulez la parole ?

Monsieur SILLY

Juste une explication de vote pour dire qu'on a pu aussi échanger sur la charte, la relire de manière

approfondie. On avait une question, notamment, sur la sollicitation de déontologues et on avait convenu que, au regard de la strate de la Ville et de ses capacités et notamment dans les services qu'il était compliqué de à la fois désigner quelqu'un et en même temps d'inscrire dans le marbre un acteur tiers. Voilà. On n'a pas de difficulté. C'est, j'allais dire, une conséquence en cascade de l'application de la loi. Si c'est marqué dans le marbre dans la maison, pourquoi pas. Et c'est même plutôt très très bien.

Madame la Maire

On passe au vote. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Elle est donc adoptée, cette charte, à l'unanimité et je nous en félicite.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

13) Remboursement des frais de garde et d'assistance engagés par les élus

Madame la Maire expose

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a prévu la possibilité de remboursement des frais d'aide à la personne engagés par les élus en raison de leur participation à des réunions municipales, l'objectif étant de permettre aux élus d'assister plus facilement à ces réunions liées à l'exercice de leur mandat.

A cet effet, les membres du Conseil municipal sont éligibles à ce dispositif lorsqu'ils sont amenés à organiser la garde :

- d'un enfant de moins de 16 ans,
- d'une personne âgée,
- d'une personne handicapée,
- d'une personne ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile.

Cette garde doit être directement imputable à leur participation à l'une des réunions mentionnées à l'article L. 2123-1 du Code général des collectivités territoriales :

- séances plénières du Conseil municipal,
- réunions de commissions dont ils sont membres si elles ont été instituées par délibération du conseil,
- réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune.

Il est précisé que ces compensations ne s'appliquent que pour les réunions à caractère municipal précitées. Sont exclues les réunions préparatoires des commissions, les réunions des instances paritaires, les commissions et assemblées délibérantes du Conseil métropolitain.

Des pièces justificatives devront être produites par les conseillers municipaux concernés qui permettront à la Ville de s'assurer que la garde dont le remboursement est demandé concerne bien l'une des situations listées ci-dessus, qu'elle a bien eu lieu au cours de l'une des réunions précitées, et que la prestation est régulièrement déclarée.

L'élu pour sa part s'engage, par une déclaration sur l'honneur, du caractère subsidiaire du remboursement : son montant ne pouvant excéder le reste à charge réel, déduction faite de toutes les aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôts dont il bénéficie par ailleurs.

Le remboursement fait l'objet d'un plafond légal : il ne peut pas dépasser le montant du SMIC horaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'instaurer le remboursement de ces frais de garde et d'assistance,

Vu le Code général des collectivités locales, notamment son article L. 2123-18-2,

Vu la loi n° 201-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le décret n°2020-948 du 30 juillet 2020 relatif aux conditions et modalités de compensation par l'Etat des frais de garde ou d'assistance engagés par les communes au profit des membres du Conseil municipal en raison de leur participation aux réunions obligatoires liées à leur mandat et modifiant le CGCT,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 juillet 2020 portant création des commissions municipales,

Vu les délibérations du Conseil municipal portant création de diverses commissions et désignation des représentants du Conseil au sein d'organismes,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 16 novembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- charge Madame la Maire de procéder au remboursement des frais de garde et d'assistance aux élus susceptibles de bénéficier du dispositif,

- précise que le remboursement des frais de garde sera réalisé chaque trimestre à réception des justificatifs ,

- précise que les crédits afférents sont inscrits au budget.

Monsieur LE BEUZE

Juste une petite explication de vote pour dire que l'on est ici sur une mesure cohérente, allant dans le bon sens, le tout étant encadré par la loi et ouvert à l'ensemble des élus majorité comme minorité donc on votera ce rapport.

Madame la Maire

Evidemment, bien sûr. Madame BRUN.

Madame BRUN

Il me semble important de mettre en avant le fait que les élus puissent vivre pleinement leur mandat, l'esprit tranquille grâce à cette décision. C'est vrai que c'est dans le cadre de la loi de 2019. Cela le formalise. Donc c'est comme vous disiez, c'est un signal fort en terme démocratique. Cette aide ne concerne pas forcément effectivement les frais de garde, c'est aussi pour les aidants, des malades, des handicapés, des personnes âgées et, comme vous le savez, c'est ma délégation. C'est aussi ce qu'on met en avant dans nos actions, dans nos orientations et notamment avec la signature, on en avait parlé la dernière fois, avec France Alzheimer, sur aider les aidants. Donc c'est important et bien évidemment on votera pour cette délibération.

Madame la Maire

On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

14) Actualisation du tableau des effectifs

M. LACROIX, Premier Adjoint, expose

La collectivité poursuit une démarche systémique de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs avec un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité dans une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des orientations de la municipalité et se traduit par le projet d'administration qui engendre un certain nombre d'ajustements.

Le tableau des emplois, *en annexe*, fixe la liste des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agent.e.s soumis.e.s au statut de la fonction publique territoriale et au droit public, et prend en compte les évolutions des services. Pour chacun de ces emplois, il est précisé la filière, la catégorie, ainsi que les grades cibles d'entrée et de sortie. Il est également indiqué si le poste est pourvu à une date donnée.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent.e contractuel.le, quel que soit la nature des besoins, pour lesquels l'autorité territoriale est autorisée à recruter.

Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agent.e.s contractuel.le.s correspondant à des besoins saisonniers ou tout autre emploi pour lequel la collectivité peut justifier de la non permanence du besoin.

Les emplois de catégorie B et C sont éligibles aux IHTS.

Conformément aux obligations réglementaires, la collectivité joint chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel.

L'annexe 1 correspond au tableau des emplois précédemment adopté par le conseil municipal du 29 juin dernier afin de permettre une meilleure lisibilité des évolutions.

Le tableau, *en annexe 2*, des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agent.e.s soumis.e.s au statut de la fonction publique territoriale et au droit public, est mis à jour de la façon suivante :

Les transformations de postes :

- le poste référent.e portail famille (B3) en responsable du service relations usagers (B1),
- les 2 postes de directeur.rice adjoint.e de la sécurité et de la tranquillité publiques (B2) en adjoint.e au directeur.rice de la sécurité et de la tranquillité publiques (B2) et en agent.e de police municipale (C2),
- le poste de chef.fe de projets RRH (A4) en responsable du service administration du personnel (A3),
- le poste de responsable du service vie statutaire (B1) en coordonnateur.rice statutaire (B2),
- le poste de responsable du service rémunération, masse salariale (B1) en coordonnateur.rice rémunération, masse salariale(B2),
- le poste de responsable pôle emploi compétence (A4) en responsable du service emplois, compétences et organisation (A3),
- le poste de responsable du service vie professionnelle (A3) en responsable du service prévention et gestion des risques (A3),
- le poste de gestionnaire RRH (B3) en un poste d'agent.e en phase de reconversion,
- le poste de responsable du service propreté et réceptions (B1) en responsable du service équipements et vie scolaire (A3),
- le poste d'adjoint.e au responsable du service vie scolaire (B2) en chargé.e de vie scolaire (B3),
- le poste de responsable du service vie scolaire (B1) en chargé.e de relations famille (B3),
- le poste de responsable du secteur production et décorations (B3) en coordonnateur.rice production florale (C1).
- le poste « responsable du service citoyenneté et affaires administratives » (B1) en responsable du service état civil et citoyenneté (B1),
- le poste d'opérateur.rice vidéo protection (C2) en agent.e polyvalent.e des entrées et sorties d'école (C2),
- le poste d'agent de surveillance de la voie publique (C2) en assistant.e administratif.ive (C2),
- le poste de responsable du service restauration scolaire (A2) en directeur.rice de la

Ville de Fleury-les-Aubrais
restauration (A2),

- le poste de responsable de cuisine (C1) en coordonnateur.rice technique de la restauration (C1),
- le poste de chargé.e de missions (A4) en encadrant.e technique des activités d'insertion (A4),
- le poste d'adjoint.e au responsable de propreté scolaire et réception (C2) en coordonnateur.rice logistique propreté(C2),
- le poste de directeur.rice des équipements et du patrimoine végétal (A2) en chef.fe de grands projets (A2),
- le poste de responsable de service régie fluides (B1) en responsable du centre technique municipal (B1).

Une création de poste :

- la création d'un poste d'agent.e d'accueil (C2).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L2313-1, R2313-3,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et notamment son article 34,

Vu l'avis du comité technique du 11 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 16 novembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve la mise à jour du tableau des emplois en annexe 2 au 1^{er} décembre 2021 avec la modification ci-dessus et d'inscrire au budget les crédits correspondants,

- délègue à Madame la Maire ou son représentant la signature des décisions de recrutement.

Madame la Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur SILLY

Je vous remercie. Effectivement c'est par voie de conséquence l'organisation qui est désignée au regard de votre projet politique et du fonctionnement des services pour le mener à bien. Simplement, j'avais soulevé 2 points. Un premier point sur lequel je ne voyais pas tout à fait bien comment on allait pouvoir articuler, je parle du poste qui est transformé, poste de responsable du service vie professionnelle en responsable du service prévention et gestion des risques. Il y avait toute une logique de rattachement de la réserve communale de sécurité civile et où j'avais émis non pas des points de réserve mais des points de doute sur la pertinence. J'avais eu des éléments d'explication mais je reste dans une bienveillante expectation comme le veut l'expression fleurysoise. En revanche, je vais vous demander, de manière rhétorique, un vote séparé mais il va m'être refusé.

Madame la Maire

Sur le tableau, c'est compliqué.

Monsieur SILLY

Tout à fait. Sur l'entièreté, on n'a pas difficulté si ce n'est cette petite réserve ou ce petit doute. Idem, pas forcément de difficulté sur la création du poste parce qu'on sait que sur l'espace accueil il y a un vrai besoin, qu'on a des agents qui tournent et que, parfois, c'est compliqué donc que la création se justifiait. En revanche à l'occasion du CT, pour le coup, j'avais voté contre et on va être en cohérence. C'est sur la transformation du poste de chargé de mission en encadrant technique des activités d'insertion. Donc c'est le quatrième poste en partant de la fin puisque ce poste, de mémoire, sauf si je dis une erreur concerne la transformation d'un poste de quelqu'un qui est rattaché, aujourd'hui, à la nouvelle direction de la vie des quartiers et que cet agent chargé de

mission était chargé d'une mission sur le quartier de Lamballe. Et, d'ailleurs, il était inscrit dans le projet qui a été présenté lors du CT que cette direction concernait évidemment les quartiers Politique de la ville, mais que cette direction concernait l'ensemble des quartiers. Et j'avais souligné la nécessité de conserver sur le quartier de Lamballe qui présente un certain nombre de difficultés, et très souvent, d'ailleurs, similaires avec les difficultés qu'on rencontre dans les quartiers Politique de la ville qu'on conserve cet agent qui commençait à nourrir un lien avec les habitants, voire même peut-être un jour à préfigurer une quelconque activité ou un quelconque lieu tiers sur ce quartier et que considérant cet élément et le fait que cette direction s'adressait à l'ensemble des quartiers, je ne trouvais pas la transformation de ce poste pertinente puisqu'on n'a plus aucun Homme avec un grand H sur le quartier, sur des missions de médiation ou d'annulation sociale.

Madame la Maire

Juste quelques mots de précisions. Alors sur le poste de responsable du service vie professionnelle en responsable du service prévention et gestion des risques, la logique est de se dire et de s'appuyer aussi sur les compétences qui ont été développées par l'agent et qui a évidemment un savoir-faire et une expertise sur la gestion des risques sur la vie professionnelle, mais pas que, notamment parce qu'il a été appelé à exercer des missions sur la gestion des risques pour la population, notamment dans la crise sanitaire. Ce qui était le cas, d'ailleurs, dès avant notre arrivée. Il y avait un début - je ne veux pas dire - confusion des genres, enfin en tout cas, ça débordait un petit peu sur ce qu'il avait à gérer et ce qu'il gérait convenablement. Donc, là, on acte cette capacité, on est sur une gestion des risques plus large, à la fois pour les professionnels, les agents, mais aussi pour la population.

Pour ce qui est du chargé de mission, et de la transformation du poste en encadrant technique des activités d'insertion, évidemment il pourra continuer à s'intéresser au quartier de Lamballe, mais pas seulement. Cela s'inscrit dans un contexte plus large, et un mouvement plus large, mais enfin, on a déjà eu l'occasion d'en parler, et c'est plutôt pour expliquer ça à l'ensemble de l'assemblée. J'ai souhaité, nous avons souhaité avec l'équipe, à la fois structurer les politiques, non pas de la ville, parce que les Politiques de la ville, ça relève de la Métropole, en lien avec l'État, notamment à travers le contrat de ville mais aussi avec les adultes relais et puis quelques autres dispositifs. Mais on souhaite avoir un relais de ces Politiques de la ville, une continuité et qu'elles soient organisées. Donc, on a appelé ça la politique des quartiers. Et cela ne s'arrête pas aux seuls quartiers Politique de la ville, mais forcément, ça s'intéresse prioritairement aux quartiers Politique de la ville, où l'action de la Métropole et de l'État vient se déployer. Les dispositifs qui existent à l'échelle nationale, le contrat de ville par exemple, c'est centré sur les QPV. Les adultes relais, c'est centré sur les QPV. Et on se ferait taper sur les doigts - d'ailleurs parfois cela a pu déborder un peu - si l'on employait par exemple les adultes relais à autre chose qu'accompagner les populations des QPV même si cet accompagnement ne se fait pas forcément dans le périmètre géographique de ces QPV. J'espère que tout le monde me suit. Donc je cherche à voir, et on est en train de mettre en œuvre et d'organiser un service sur les politiques des quartiers et sur les activités d'insertion. Et donc il nous a semblé que plutôt que d'avoir une vision morcelée, on a une vision et une attention particulière aux QPV où il y a des dispositifs spécifiques. Et, sinon, on a une approche globale, mais qui n'exclut en rien à Lamballe. D'ailleurs, on est en train de travailler à ce qu'une présence et un signal physique soit donné sur le quartier de Lamballe. Vous allez voir ça dans les semaines ou les mois qui vont venir, notamment pour ce service des politiques des quartiers qui va se déployer dans les QPV, Lamballe est un lieu central dans la ville. Mais on ne demande pas à cet encadrant technique des activités d'insertion d'abandonner Lamballe. C'est pas ça dont il s'agit. Mais d'avoir une vision plus large des activités d'insertion, ce qu'il connaît parfaitement en plus. Il a un savoir-faire incontestable. Je ne sais pas s'il y a des éléments techniques à rajouter.

Monsieur CHAPUIS

Juste, je ne vais pas revenir sur la dimension Politique de la ville parce que vous avez tout à fait bien expliqué la situation. Trois remarques très rapides parce que cela a déjà été évoqué, sur la transformation du responsable du service vie professionnelle en responsable du service prévention et gestion des risques. En effet, il y a cette question de la réserve, du pilotage de la réserve mais l'agent qui aujourd'hui pilote la réserve va être amené à partir en retraite et donc il faut préparer la transition. On a aujourd'hui un agent qui déjà a les compétences de base qui, de par sa gestion du centre de vaccination et a déjà tissé des liens avec la réserve. C'est une suite logique. Et aucune inquiétude, cela se fera sans aucun problème et je pense même que cela peut donner une nouvelle

dimension à la réserve avec un regard un peu nouveau. Donc je trouve que c'est très positif. Une évolution alors en l'occurrence, cela n'apparaît pas là textuellement mais cela a été évoqué, et c'est ce qui est dans les faits, sur l'évolution des postes de directeur adjoint de la DSTP, de la police municipale, qui devient une adjointe en l'occurrence au directeur et chargée de la prévention de la délinquance. Donc c'est une évolution symbolique mais qui n'est pas neutre pour ce qui concerne leurs activités au quotidien et qui nous semblait importante dans l'évolution de ses missions et du fonctionnement. Donc c'est une mission transversale, et on aura l'occasion de reparler de ce sujet-là avec la réactivation du CLSPD. C'est une évolution qui nous tenait à cœur et pour laquelle les missions sont déjà à l'œuvre et l'agent en question est déjà pleinement mobilisé sur ces missions.

Et une dernière remarque, mais cela a été dit, sur la création du poste d'agent d'accueil et, en effet, c'était plus que nécessaire. On a des agents aujourd'hui qui sont en difficulté à l'accueil, déjà parce que ce sont des missions et des métiers qui sont difficiles, encore plus dans le contexte actuel. On sait que le niveau de tension et les comportements auxquels ils ont à faire face aujourd'hui à l'accueil téléphonique ou physique de la Mairie, c'est particulièrement difficile et cela ne va pas en s'améliorant. Il y avait déjà un besoin de soulager un peu les services. Il y a globalement une volonté de réorganisation. Ce n'est pas juste un renfort jeté à l'accueil comme ça, c'est vraiment une volonté de réorganiser globalement l'accueil téléphonique, physique etc, mais ça ne pouvait se faire sereinement qu'en renforçant l'équipe.

Madame la Maire

Et donc il y aura probablement une annonce sur la page Facebook de la Ville. D'autres questions, Monsieur SILLY ?

Monsieur SILLY

Non, simplement, je rejoins ce qui a été dit. Je faisais, dans mon propos, une synthèse des quelques points sur lesquels on a pu débattre, échanger, et il n'y avait absolument aucune difficulté.

En revanche, sur le poste de chargé de mission, vraiment, je vous le dis comme un regret. J'entends la logique que vous défendez. Nous ne sommes pas d'accord. Je ne peux pas vous le dire autrement. Et, pour le coup, c'est une vraie déception et un vrai point d'interrogation de voir cet agent quitter le quartier bien qu'il va revenir avec des missions et des activités d'insertion mais être très directement à faire du lien et pas seulement avec ceux qui souhaitent entreprendre des activités d'insertion ne nous apparaît pas forcément porteur. Donc on va s'abstenir parce qu'on n'a pas envie de voter contre l'ensemble des transformations et la création du poste. Mais, sur ce point-là, on a véritablement un blocage.

Madame la Maire

Très bien. Je vous propose de passer au vote, du coup. Donc, y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Et, donc, pour le reste, c'est un vote positif. Je vous remercie.

Adopté à la majorité par 29 pour et

5 abstentions : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE

15) Actualisation des taux de vacances

M. LACROIX, Premier Adjoint, expose

La Ville de Fleury-les-Aubrais fait appel à du personnel vacataire pour accomplir des prestations ponctuelles dans des domaines spécialisés ne pouvant être assurés par le personnel permanent. Ce personnel vacataire est rémunéré à la vacation selon un taux fixé par le Conseil municipal.

La délibération du 21 décembre 2020 a fixé l'ensemble des taux de vacances alloués dans les différents services de la Mairie.

Le montant de la vacation est fixé par type de missions exercées, étant entendu qu'une vacation

Ville de Fleury-les-Aubrais

correspond à une heure de travail, en dehors des taux A.L.S.H. (Accueil Loisirs Sans Hébergement) fixés à la journée.

Il est précisé que les taux horaires prévus dans le tableau annexé au présent rapport ne peuvent être inférieurs à la valeur du S.M.I.C. horaire. Ils évolueront donc en fonction de la valeur du SMIC horaire.

Afin de prendre en compte ces évolutions, il est nécessaire de réactualiser la liste des taux en vigueur, en y intégrant les besoins nouveaux des services (agent.e polyvalent.e, intervenant.e « formation », professeur.e hors classe).

Certains vacataires spécifiques restent soumis aux dispositions fixées par des délibérations antérieures toujours en vigueur.

La liste réactualisée de l'ensemble des taux de vacations en vigueur à la Ville de Fleury-les-Aubrais est ci-annexée.

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984, et notamment l'article 3, alinéa 2 modifié, portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 relatif aux taux maxima de rémunération des travaux supplémentaires effectués, en dehors de leur service normal, par les instituteur.rice.s et professeur.e.s des écoles pour le compte et la demande des collectivités territoriales et payés par elles,

Vu la délibération du 21 décembre 2020 fixant les conditions d'exercices et la rémunération des vacataires,

Vu l'avis du comité technique du 11 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 16 novembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve la mise à jour des taux de vacations en annexe,
- décide de leur application au 1^{er} décembre 2021,
- délègue à Madame la Maire ou son représentant la signature des décisions de recrutement.

Monsieur LE BEUZE

Oui, donc il s'agit d'une revalorisation des salaires des vacataires, s'alignant sur une hausse du SMIC. Délibération somme toute classique dont on ne peut que se féliciter et puis on votera pour.

Madame la Maire

Merci, Monsieur LE BEUZE. On passe donc au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions, C'est donc adopté à l'unanimité pour cette dernière délibération.

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie pour votre participation active à ces travaux. Merci.

La séance est levée à 23h